

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance

No 7-2017

du lundi 20 novembre 2017

Procès-verbal de la séance 7-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur Francis Richard

Lundi 20 novembre 2017 à 20h00, à Castelmont.

M. le Président souhaite la bienvenue à la 3^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2017-2018.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité incorpore, ainsi qu'à Sonomix.

M. le Président passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 61

Excusées : 8

Retard : 2

Absents : 3

Démissions :

Future admission :

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance.

L'ordre du jour de la séance de ce soir est parvenu aux Conseillers conformément au règlement.

Le Président annonce un changement au point 8 de l'ordre du jour, le préavis no 16-2017 en ce sens que la commission chargée d'examiner le préavis municipal 16-2017 concernant la professionnalisation du poste de commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens a voté dans sa majorité en faveur d'une demande du report à la séance du 18 décembre 2017 du dépôt de son rapport et de ses conclusions ainsi que, par conséquent, du vote du Conseil.

Le point 8 de l'ordre du jour est donc supprimé et par conséquent, le point 9 devient le point 8, le point 10 devient 9... et ainsi de suite. M. le Président ajoute qu'il y aura 13 objets à l'ordre du jour de la séance.

M. le Président passe maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux des 25 septembre et 2 octobre 2017

Procès-verbal du 25 septembre 2017

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 25 septembre 2017.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 25 septembre 2017 est accepté à l'unanimité

Procès-verbal du 2 octobre 2017

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 2 octobre 2017.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

M. le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal du 2 octobre 2017 dans son intégralité.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 2 octobre 2017 est accepté à l'unanimité

M. le Président passe maintenant au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

M. le Président précise que le bureau a reçu une pétition concernant la Route de Broye, intitulée «Pour la sécurité de nos enfants, nous voulons des passages piétons Maintenant ! » signée par 507 personnes, dont 95 enfants. S'agissant d'un objet de compétence municipale, le bureau, dans sa séance du 9 octobre 2017, a décidé de la transmettre à la Municipalité.

M. le Président informe que le bureau a reçu la démission de M. Karim Maghroum et communique le contenu de sa correspondance :

Démission au conseil communal

Monsieur,

Débutant une formation en parallèle de mon travail, je ne pourrai plus assumer mon rôle de conseiller au sein de la commune de Prilly.

En effet, c'est avec grand regret que je vous prie de prendre en compte ma démission du conseil.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Karim Maghroum

M. le Président passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du bureau

L'équipe de Sonomix communique les dates de rediffusion de la séance. Ces dates sont les suivantes :

- Le vendredi 24 novembre 2017 à 20h00
- Le samedi 25 novembre 2017 à 14h00
- Le dimanche 26 novembre 2017 à 19h00

En date du lundi 13 novembre 2017, le secrétaire et le Président du Conseil ont reçu la visite de la Préfète Madame Anne Marion Freiss pour l'inspection annuelle. Tout s'est très bien passé, c'est l'avis du Président et également certainement celui de Mme la Préfète.

M. le Président informe qu'il a aussi une réponse pour Mme la Conseillère Sylvie Krattinger qui avait posé une question au sujet de la nomination éventuelle de suppléants à la commission du plan directeur intercommunal. Il ajoute que le bureau n'avait pas eu le temps de répondre à la séance précédente, parce qu'il y avait qu'une toute petite semaine entre la fin du Conseil où la question avait été posée et la suivante.

Le bureau a décidé de procéder de la sorte : les présidents de groupes vont être consultés et parallèlement la commission pour savoir s'ils sont d'accord que des suppléants soient nommés. Le Président ne sait pas si c'est prévu dans les statuts et comment ça fonctionne. Le bureau va faire les 2 choses en parallèle pour éviter de prendre encore du temps.

M. le Président demande à Mme Krattinger si cela lui convient.

C'est le cas.

M. le Président communique les dates des séances du premier semestre 2018 :

Lundi 5 mars 2018
Lundi 16 avril 2018
Lundi 14 mai 2018
Lundi 18 juin 2018 (Rapport de gestion et comptes 2017)
Lundi 25 juin 2018
Lundi 24 septembre 2018 (Arrêté d'imposition)
Lundi 12 novembre 2018
Lundi 10 décembre 2018 (Budget 2019)
Lundi 17 décembre 2018

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

M. le Président précise que le bureau n'a pas reçu de communication par écrit. Il demande si la Municipalité souhaite tout de même faire une communication.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le jeudi 9 novembre, 24 heures publiait une page entière sur le mode de procédure en matière d'emprunt des communes vaudoises avec comme titre en page 1 pour le moins accrocheur « les communes empruntent en toute illégalité ». Sur sollicitation téléphonique de la journaliste, le syndic s'est exprimé préalablement à l'article, bien entendu, librement quant à la façon de procéder à Prilly. A aucun moment de l'interview, votre serviteur n'a pu imaginer que la conclusion qu'en tirerait 24 heures serait que nous procédions illégalement. N'ayant pas encore obtenu un droit de réponse et étant donc toujours considéré de fait comme une de ces communes qui seraient hors la loi, cette mise au point officielle est nécessaire et portera sur deux points :

1. Premièrement et de manière générale, pour lever tout doute sur le mode légal de fonctionnement prilléran en matière d'emprunt, il y a lieu de préciser ceci :

- En matière d'emprunt, la Municipalité se réfère au préavis de législature (no 24/2016), que je tiens à disposition ici si quelqu'un en doute, que le Conseil communal a voté en automne 2016 et ceci jusqu'en 2021. Il stipule très clairement à sa 3^{ème} conclusion que, je cite : « le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à emprunter à hauteur de la prévision des dépenses engagées annuellement au budget », fin de citation. Cette prévision de dépenses à laquelle se réfère cette 3^{ème} conclusion se trouve très précisément, dans le budget 2017 par exemple, en bas de la fin des pages roses, à la fin des prévisions d'investissements, CHF 15'000'000.- en l'occurrence. Vous avez à un moment donné sur cette page rose, les CHF 15'000'000.- que l'on retrouve ici, qui correspondent à cette conclusion que je viens de citer du préavis no 24-2016.

Pour 2018, il s'agit de CHF 10'000'000.- prévus au budget, mais vous en déciderez et vous le discuterez prochainement. Ce n'est donc que si la Municipalité devait emprunter plus que les CHF 15'000'000.- en 2017, qu'elle devrait revenir devant le Conseil avec un préavis spécifique et explicatif à un emprunt complémentaire. La Municipalité n'ayant rien emprunté en 2016 et pour 2017 une somme que vous communiquera dans la foulée de mon intervention, M. le Municipal des finances, il n'y a pas de risque que nous dépassions l'autorisation votée précédemment en 2016. On peut donc clairement affirmer que 24 heures, en laissant entendre que la Municipalité de Prilly emprunte sans se préoccuper d'une quelconque autorisation et en ne se basant que sur le plafond d'endettement (CHF 93'000'000.-) est totalement dans l'erreur. A l'heure actuelle, 24 heures est en relation avec le canton pour avoir la confirmation que nous sommes dans la légalité à Prilly. On peut juste préciser que le préavis de début de législature dûment voté par votre Conseil communal a été comme tout autre préavis envoyé au Château cantonal après signatures. A ce jour, aucune remarque ou décision contraire du service des communes, rendant ce document officiel nul ou légalement pas applicable, ne nous est parvenu plus d'une année plus tard. Il est donc valable.

2. Deuxièmement, toujours en matière d'illégalité, 24 Heures tente de soulever le fait que certaines communes, dont Prilly, n'emprunteraient pas immédiatement et spécifiquement pour une dépense liée à un préavis ou objet, mais se permettraient de le faire plus tard.

Sur ce point, la Municipalité admet ce mode de faire, mais celui-ci n'a rien d'illégal et surtout rien d'étonnant. Voilà pourquoi :

- Au préalable, et dans la règle, il y a lieu de préciser que pour toute dépense, les conclusions d'un préavis municipal précisent que « la dépense sera financée soit par la trésorerie, soit par l'emprunt. S'il fut un temps où la trésorerie était abondante, à l'heure actuelle, une ville comme Prilly ne peut en effet avoir la certitude d'avoir suffisamment d'argent disponible dans sa trésorerie à un moment ou l'autre de l'année en cas de forts décaissements.

Cela étant dit, dans la pratique, ce timing d'emprunts s'explique tout simplement par un état fluctuant de la trésorerie communale. Pourquoi ? Parce que, pour une commune comme Prilly, avec, au contraire d'autres pas très éloignées, pas de fortune et une certaine dette, ainsi qu'un point d'impôt par habitant très nettement en dessous de la moyenne cantonale, l'état de la trésorerie tout au long de l'année n'est de loin pas un long fleuve tranquille. En effet, il se peut qu'au moment du paiement de factures liées à un préavis où il était spécifié dans les conclusions que la ville devrait passer par l'emprunt, la trésorerie permette de les régler. Dans ce cas, la Municipalité ne va pas recourir à l'emprunt et devoir payer en plus des intérêts, si minimes soient-ils en ce moment. C'est du plus pur bon sens et de la bonne gestion des deniers communaux. Mais, les rentrées fiscales communales provenant de l'ACI n'étant pas régulières au fil des mois, il se peut aussi qu'en regard d'une grosse échéance de paiement, péréquation ou facture sociale par exemple, la trésorerie ne soit plus suffisante, puisque d'autres factures liées à des préavis ont été réglées 3 ou 4 mois avant. Il faut donc procéder à ce moment-là à l'emprunt qui avait été prévu dans les conclusions d'un préavis antérieur spécifique à une réalisation. Il s'agit donc non pas d'un emprunt illégal, comme on tente de nous le faire porter, mais d'un simple report dans le temps du moment d'emprunter.

En conclusion, si, suite à cet article pour le moins interpellant, quelques uns ou unes d'entre vous, ou des citoyens intéressés à une gestion financière communale respectueuse des procédures doutaient encore de la pratique municipale, nous osons croire que cette mise au point de ce soir vous aura rassuré et certifié que nous procédons dans la plus stricte légalité en la matière et qu'en plus, qu'il n'existe pas ou qu'il n'y aura pas, après Wikileaks, les Panama papers ou les Paradise papers, des « Prilly papers » !

Je vous remercie de votre longue et patiente attention et je passe la parole à mon collègue Antoine Reymond pour une communication liée à ... un nouvel emprunt !

M. le Conseiller municipal Alain Reymond (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Juste pour vous dire que dans le cadre, tel qu'il a été décrit par M. le Syndic maintenant, nous avons dû avoir recours à l'emprunt au mois d'octobre pour deux montants de CHF 3'000'000.- à un taux de 0,55%.

Je vous rappelle que l'emprunt tel qu'il était budgété pour 2017, le montant des emprunts était de CHF 15'000'000.-. Nous sommes donc largement en-dessous de ce qui avait été prévu au budget. A ce jour, la totalité des emprunts est de CHF 57'000'000.-, tels qui sont à la charge de la Commune de Prilly.

Merci de votre attention.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite encore intervenir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Président précise que le bureau a été informé par M. Jean-Michel Piguet qu'il avait l'intention de rapporter sur la séance du Conseil intercommunal des taxis en sa qualité de délégué de la ville de Prilly à cette organisation.

M. le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Compte-rendu de la séance du Conseil intercommunal des taxis du 1^{er} novembre 2017

Au menu de la dernière séance du Conseil intercommunal des taxis, du 1^{er} novembre, figuraient essentiellement deux préavis du comité de direction :

1. Le budget de fonctionnement de l'exercice 2018 et
2. Un projet de délégation de compétence au Comité de direction.

Avant d'en discuter, le Conseil a notamment procédé à l'assermentation de M. Antoine Reymond, nouveau délégué de notre commune.

1. Préavis n° 4 : budget de fonctionnement 2018

Le nouveau budget reprend pratiquement tous les montants inscrits au budget précédent, à une exception près : la contribution extraordinaire pour frais de procédure, de CHF 0,30 par habitant, n'est pas reprise, soit au total CHF 72'000.-. D'éventuels frais de procédure à venir ne sont pas inscrits au budget, car l'association a internalisé certaines prestations, avec notamment l'engagement d'une juriste à temps partiel. Au total pour 2018, les charges sont de CHF 739'000.- et les revenus de CHF 746'000.-, soit un résultat d'exploitation de CHF 7'000.-.

2. Préavis n° 5 : délégation de compétence au Comité de direction

Un projet de modification de la loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) prévoit de mettre un terme à la concurrence déloyale d'Uberpop. Mais cette loi n'entrera pas en vigueur avant deux ans, ce qui est trop long. Il faut donc prendre des mesures au niveau de l'arrondissement de l'Association intercommunale afin de conduire la société Uber à abandonner l'activité Uberpop.

C'est pourquoi le Comité de direction propose d'introduire dans le règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT) une disposition transitoire lui donnant compétence d'accorder, pour un an, des dérogations aux conditions d'octroi du carnet de conducteur, ceci dans le but d'inciter la société Uber à opérer la migration de ses chauffeurs Uberpop vers Uberx. Cette disposition sera abrogée dès l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation cantonale.

Après avoir refusé une proposition de report du vote à la prochaine séance, fixée au 7 février 2018, le Conseil intercommunal a accepté ce préavis à la majorité, avec une dizaine d'abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Georges Borer (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En qualité de délégué de notre Commune et membre suppléant de la commission de gestion de l'organisation régionale de protection civile de l'ouest lausannois, ceci en remplacement de M. Youri Hanisch, nommé Président de ladite commission, je vous rapporte les informations suivantes :

Le 12 septembre 2017, la commission de l'ORPC chargée d'étudier le préavis relatif au budget 2018, s'est réunie à Crissier.

Le 3 octobre 2017, lors de l'assemblée régionale des délégués, le budget 2018 a été adopté à l'unanimité. Je rappelle que la participation est proportionnellement répartie entre les huit communes membres de l'ORPC, ainsi qu'au nombre des habitants de celles-ci selon les statistiques officielles. En ce qui concerne Prilly, la participation budgétée pour 2018 s'élève à CHF 222'561.90. Protatisé au nombre d'habitants 11'871, ceci représente une légère augmentation par rapport aux comptes 2016 qui était de CHF 206'508.60. Le budget total de 2018 à la charge des communes est de 1'507'500.-.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

M. le Président précise qu'il n'y a pas d'assermentation prévue ce soir. Il passe dès lors au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N° 17-2017 concernant le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois.

M. le Président relève que la commission ad hoc chargée de l'examen de ce préavis a proposé dans son rapport deux amendements qui consistent tous les deux à préciser dans les conclusions les montants en jeu pour la ville de Prilly, amendements dont le Conseil discutera à la fin du débat consacré à cet objet, mais qui sont sans signification profonde ; ce ne sont que des précisions.

M. le Président appelle donc M. le Conseiller Charles-Henri Exquis rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture des parties « Délibérations, Amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

M. le rapporteur a la parole

Lecture du rapport.

M. le Président ouvre la discussion, tant sur le fond que sur le rapport lui-même.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR va soutenir ce préavis. Certains d'entre nous sont un peu sceptiques ou prudents et se demandent si vraiment on va faire des économies par rapport aux nuitées d'hôtel qui seraient économisées. Ce qui nous rassure, c'est que c'est voté pour trois ans, que l'on pourra réévaluer la situation dans trois ans et que ce n'est pas une dépense pérenne qu'on engage pour notre Commune pour une durée indéterminée.

Une remarque et une question. Tout d'abord, on lit dans le rapport la question où la commission se demande si le marché du logement se détend, aura-t-on besoin de la Fondation Apollo ? Et la réponse aurait été que quoi qu'il arrive sur le marché du logement, il y aura toujours besoin d'une telle fondation parce que le public visé reste. Je ne crois pas. L'expérience a montré dans les moments où le marché du logement était beaucoup plus détendu que maintenant, que les personnes qui ont de la peine à se loger, qui ont de la peine à monter leur dossier, trouvent plus facilement à se loger quand il y a plus de logements vacants que quand il n'y en a pas. C'est logique et je pense qu'aujourd'hui, cette fondation est nécessaire, mais que le jour où par hypothèse, le marché du logement se détend, elle sera moins indispensable et qu'on pourra rediscuter de sa nécessité ou alors de l'ampleur de son budget.

Et ça m'amène à la question que nous nous posons au groupe PLR, c'est la 3^{ème} question qui a été traitée par la commission. La commission pose la question suivante : le nombre de bénéficiaires suivis est-il limité ? La réponse que la commission a reçue, je la lis : oui, il est limité au budget calculé. Mais si le nombre de demandes augmente, nous y répondrons en travaillant sur d'autres paramètres pour ne pas dépasser le budget, en trouvant des solutions de reprise plus rapides de baux par les personnes elles-mêmes par exemple). Fort bien, mais si on peut alors travailler sur d'autres paramètres pour pouvoir traiter plus de demandes avec le même budget, est-il possible aujourd'hui de déjà se demander si on pourrait, avec les demandes actuelles, réduire le budget ou mieux, gérer les finances qui sont attribuées à cette fondation ? Nous sommes un peu perplexes, parce qu'on nous dit qu'avec le même montant, on pourrait traiter plus de demandes. Pourquoi alors est-ce qu'il faut voter ce montant-là, aujourd'hui et pas moins ? C'est un petit peu étrange comme réponse.

Comment la fondation compte-t-elle finalement gérer ses finances ? C'est ça la question, et si il y a des possibilités d'économie, elles sont toujours bienvenues, surtout si c'est pour offrir les mêmes services. Je vous remercie.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

A cette question, je peux vous répondre de la manière suivante. Tout d'abord, l'implantation d'une antenne qui doit pouvoir vraiment fonctionner requiert un budget minimum et la conférence des municipaux des affaires sociales de l'ouest lausannois a défini le budget minimum de fonctionnement d'une antenne Apollo dans l'ouest. Donc, ce n'est pas possible d'avoir une antenne qui fonctionne avec tout ce qu'elle peut offrir à un coût moindre de celui-là.

Ensuite, la question du dépassement du nombre de dossiers à traiter. La réponse qui a été donnée à comprendre dans ce sens. C'est-à-dire que ce qu'ils indiquaient, c'est que si par exemple, en fin d'année, donc le calcul moyen du dépassement du nombre de dossiers à traiter a été fait et on est dans une cible réaliste de dossiers à traiter. Maintenant, si en fin d'année, il y a tout d'un coup quelques dossiers en plus, la fondation Apollo est d'accord d'essayer de les absorber ou d'essayer de faire glisser un bail pour fin décembre, au lieu de fin novembre. Il y a des petites marges de manœuvre qui vont faire que l'on ne va pas, pour quelques unités supplémentaires, les refuser parce que cela ne rentre pas dans la cohorte. Mais maintenant, le nombre quand même de baux qui vont être repris et qui peuvent l'être par la fondation est assez limité. Actuellement, si je me rappelle bien des chiffres, il y en a entre 100 à 120 et la fondation ne va pas multiplier comme ça le nombre de baux qui peuvent être pris. Donc, il y a quand même des limites dans le fonctionnement et la marge de manœuvre, même si elle existe, n'est pas très grande.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

L'UDC a bien voulu se laisser convaincre par la probable, peut-être rentabilité du projet. Donc, on entend bien que cette fondation devrait permettre de soulager l'aide sociale à Prilly en aidant une certaine catégorie de demandeurs de logements à trouver ceux-ci et à éviter effectivement qu'ils partent dans l'hébergement dit d'urgence. Je vais peut-être encore clarifier mes intérêts. Je loue à Prilly des chambres d'hôtes, occasionnellement aussi pour des gens qui sont en besoin d'hébergements d'urgence, mais actuellement pas. C'est vrai qu'on va adhérer à cette fondation, on va investir quelques dizaines de milliers de francs là-dedans et je pense que je vais dès la prochaine séance du Conseil vous proposer une motion, afin qu'on ait un réel contrôle de ça. C'est-à-dire qu'avant chaque renouvellement, je souhaiterais que notre Municipalité vérifie bien le bien fondé de la suite, pour être sûr qu'effectivement ça soit rentable pour la commune. Je me méfie aussi toujours un tout petit peu. Une fois qu'on part dans un truc comme ça, même si le marché du logement se détend, même si il n'y a plus un réel besoin, je pense que toujours, ce genre d'organisation va se trouver de nouvelles tâches et je ne voudrais pas effectivement qu'on ait un glissement dans ce sens-là. Donc, ce soir oui, on va soutenir, mais on voudrait bien que demain on vérifie bien la rentabilité de l'investissement. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste soutiendra ce préavis. Pourquoi ? Tout d'abord, mais comme vous l'avez sans doute aussi pensé, parce que humainement, ne pas avoir de toit, ne pas avoir d'endroit où aller, c'est sans doute la pire des choses. Après, au niveau du coût, c'est vrai, c'est une somme qui est en plus à payer par notre commune, mais c'est une somme qui permettra et ça dans l'évaluation qui en sera faite, la Municipalité pourra nous le dire, qui permettra sans doute de diminuer les sommes que de toute façon nous payons, parce que nous devons héberger des personnes dans des hôtels. Je vous remercie.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise donc que l'on peut passer au vote sur les deux amendements.

M. le Président demande à M. le rapporteur de lire le texte du 1^{er} des deux amendements.

Lecture du 1^{er} amendement.

M. le Président demande si la discussion est demandée sur le 1^{er} amendement.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote sur le 1^{er} amendement.

Vote : l'amendement no 1 proposé par la commission est accepté à l'unanimité, moins une abstention

M. le Président demande à M. le rapporteur de la commission de lire le texte du second amendement.

Lecture du second amendement.

M. le Président demande si la discussion est demandée sur le second amendement.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote sur le second amendement.

Vote : l'amendement no 2 proposé par la commission est accepté à l'unanimité

M. le Président passe maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis no 17-2017.

Il demande à M. le rapporteur de la commission de lire les conclusions amendées.

Lecture des conclusions amendées

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 17-2017,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois pour un montant global de départ de CHF 430'000.-, dont la moitié est prise en charge par le Canton. Le montant des coûts d'installation se montent, pour la Commune, à CHF 5'968.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les Communes du district de l'Ouest lausannois ;
3. d'accepter les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2018, telles que décrites au chapitre 10 « Incidences financières pour la Commune de Prilly » de CHF 34'997.- ;
4. de prendre acte que seront portées aux budgets 2019 et suivants les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 10 « Incidences financières pour la commune de Prilly » de CHF 34'997.-.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 17-2017 sont acceptées à l'unanimité, moins une abstention

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N°18-2017 sollicitant un crédit (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier.**

M. le Président précise que la commission ad hoc chargée de l'examen de ce préavis n'a pas proposé d'amendement aux conclusions du dit préavis. Par contre, un amendement a été déposé par le groupe "Les Verts".

M. le Président appelle dès lors Mme Magali Russbach (Les Verts), rapportrice de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions.

Mme la rapportrice de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, chers collègues,

Chose annoncée, chose due, je dépose au nom du groupe des Verts un amendement à ce préavis. L'objet de notre amendement est de retirer de l'objet du préavis la portion qui concerne la route des Flumeaux, ainsi le préavis formellement vous propose de diminuer le crédit octroyé de CHF 120'000.-, ce qui le ramène à CHF 190'000.-. Donc, dans les décisions, cela consiste à biffer le chiffre 310 et le remplacer par 190, ce chiffre se basant donc sur le tableau qu'il y avait dans le préavis, c'est le chiffre qui est budgétisé pour la route + une partie des divers qui concerne ladite route. Ça c'est pour l'aspect technique. Une 2^{ème} partie de l'amendement concerne le point 3 des conclusions et vise à diminuer évidemment l'amortissement de cette dépense pour la calibrer sur le nouveau montant.

Maintenant, pour le fond. En ce qui concerne le groupe des Verts, nous avons décidé de vous proposer cet amendement, car pour nous, les travaux à la route des Flumeaux ne sont pas urgents, le préavis ne parle pas à ce stade de danger pour ces travaux-là et pour nous ces travaux ne sont pas pertinents, pour une première raison, c'est que la partie de la route des Flumeaux qui sera faite, qui implique donc une fermeture de la route, une partie plus loin de la route devra elle-même aussi être refaite dans un futur relativement proche, parce que le bas de la route des Flumeaux possède un revêtement temporaire qui devra être refait et nous pensons qu'il n'est pas pertinent de refaire un bout de route et dans 2 ou 3 ans de refaire un autre bout de route. Nous pensons qu'il est plus intelligent de faire toute la route en question en une seule fois. C'est pour faire des économies d'échelles, nous pensons que c'est intéressant de le faire en une fois.

Ensuite, il y a des arguments plus de fond. La route des Flumeaux est une route importante, elle traverse Prilly du Nord au Sud, elle relie Malley où il y aura un futur quartier au centre ville. Nous pensons que cette route mérite un peu mieux que simplement enlever 10 cm. de béton et remettre 10 cm. de béton, mais mérite une véritable réflexion qui manque à l'heure actuelle, en tout cas dans le préavis. Nous pensons qu'il faut une réflexion sur l'utilisation de la route sur ses utilisateurs, les piétons, les vélos, les transports publics, etc. Nous pensons qu'il faut aussi une réflexion sur son revêtement. A cet égard, une question a été posée sur la protection contre le bruit, le bruit que fait cette route lors de la commission. La réponse ne nous a pas satisfaits, puisqu'on parle de remettre un revêtement, au fond on ne sait pas tellement s'il va être réfléchi par rapport aux protections contre le bruit.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons, non pas d'annuler ces travaux, mais de ne pas les faire pour le moment et de faire les travaux de la route des Flumeaux plus tard. Merci beaucoup de votre attention.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mon intervention n'a rien à voir avec la proposition d'amendement, mais plutôt par rapport à la partie chemin des Creuses et là, je proposerais à la Municipalité d'étudier, pour autant que ce préavis soit accepté naturellement, dans le cadre de la réalisation du chemin des Creuses une réadaptation où des travaux minimums sur la parcelle 376. Pour mémoire, c'est une parcelle qui se répartit entre treize propriétaires, dont la Commune de Prilly.

Elle n'est même pas en copropriété, elle est en propriétés multiples, ce n'est pas évident à faire, on est d'accord. C'est la parcelle qui comporte le petit sentier qui rejoint le chemin de Bellevue au chemin des Creuses qui est passablement fréquenté naturellement à pied, puisque ce sentier rejoint après par les escaliers des Creuses la gare LEB et le quartier du Chasseur.

Ce sentier est en piteux état, même si la parcelle est privée, elle n'est pas barricadée, donc elle est utilisable par l'ensemble du public et quand on parle sécurité sur la voie publique et sur la chaussée, là j'ai du souci pour la sécurité des piétons, parce que sur le haut de ce sentier, il y a quelques traverses qui se déglissent (si on peut le dire ainsi, ce n'est certainement pas dans le vérificateur orthographique, mais vous m'aurez compris), le sentier est véritablement dangereux. Je prends pas mal de temps à en parler, parce que je pense que nous en parlons à peu près depuis vingt ans, et j'aimerais bien que la Municipalité, pour autant que ce préavis soit accepté, utilise peut-être une machine pour refaire un semblant de sentier sécurité pour les piétons qui l'utilisent fréquemment, ceci dans les limites du crédit, voire dans les compétences municipales qui lui sont accordées. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Tout d'abord, merci à Magali Russbach de m'avoir envoyé le projet d'amendement. Nous avons pu ainsi en discuter tout à l'heure à notre séance de groupe, c'est très agréable. Le groupe PLR soutient principalement le préavis, mais nous sommes plusieurs, dont moi-même, à soutenir l'amendement des Verts. Autant, au chemin des Creuses, il suffit d'y aller pour se rendre compte qu'il faut faire des travaux et on voit bien que le chemin est creusé, c'est le cas de le dire, il y a un gros trou et il faut impérativement faire rapidement quelque chose, autant aux Flumeaux où on a eu énormément de travaux dans le quartier sur les Flumeaux ces dernières années, ça ne saute pas aux yeux qu'il faudrait impérativement faire des travaux tout de suite, il y a d'autres routes dans cette Commune qui ont probablement besoin de travaux plus rapidement, je pense à l'avenue de la Confrérie, il y en a d'autres. Sur ces autres routes, on nous promet bientôt des projets de réfection du sous-sol et donc il serait inutile de refaire aujourd'hui le revêtement pour creuser dans deux ou trois ans, soit, mais il n'en demeure pas moins qu'aux Flumeaux, personnellement, pour être allée sur place et sans être un expert bien sûr, on a bien compris que le Municipal à la commission a dit que parfois, ça avait l'air en ordre et cela ne l'était pas dessous. Personnellement, je n'ai pas l'impression que ces travaux sont urgents, donc je soutiendrai cet amendement, mais ce n'est pas le cas de la majorité du groupe, donc que je veux que cela soit clair. Je vous remercie.

M. le Conseiller Blaise Drayer (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets d'intervenir, parce que j'ai remarqué qu'il y allait avoir un mur de soutènement construit sur la parcelle 126 et selon la Loi sur les routes, à l'article 34, les murs de soutènement pour les routes existantes, l'entretien des murs de soutènement est à la charge du propriétaire du terrain soutenu, sauf convention ou décision contraire. Je voulais donc savoir s'il y avait quelque chose de tel qui existait et deuxièmement, s'il y a un mur de soutènement qui est construire, est-ce qu'il est prévu de continuer le trottoir qui est actuellement existant sur tout le reste du chemin des Creuses. Merci.

M. le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

M. le Président, merci beaucoup, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai bien entendu la proposition des Verts. Ça me pose un problème dès le moment où la Municipalité nous fait des propositions, on a une commission qui siège, on a donc une commission qui soutient les propositions faites par la Municipalité, je n'arrive personnellement pas à revenir en arrière et à soutenir ce qui est proposé. Admettons que dans six mois, un scooter se prend une ornière laissée par les TL aux Flumeaux, qu'il y a un accident mortel, personnellement, j'aurais un problème de conscience et dans ce contexte-là, je ne vais pas pouvoir soutenir l'amendement qui est proposé.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis déjà de savoir qu'il y a une volonté de soutenir les propositions des commissions, parce que souvent, ce n'est pas tout à fait le cas, en tout cas pour celles dont je fais partie.

Je serai favorable à toute économie, parce qu'effectivement, comme vous l'avez tous découvert dans le budget de notre Commune, on ne va pas dans des années très fastes et si on peut économiser quelques dizaines de milliers de francs sur l'amortissement annuel des prochaines années et que la route permet encore de circuler. Je suis domicilié sur la route des Flumeaux, j'y passe souvent, c'est vrai que ça secoue bien, surtout quand j'ai ma remorque avec les sacs à poubelles dessus, il faut attacher, c'est mieux. De toute façon, au vu de la surcharge de trafic et à la vitesse où on peut rouler, ce n'est pas très gênant si ça bouge un peu. Je vous encourage effectivement à saisir l'occasion de faire une économie et d'apporter une possibilité à notre Commune de redresser un peu son budget pour les prochaines années.

M. le Président précise que la discussion est toujours ouverte, mais demande aux Conseillers de ne pas répéter trop souvent les mêmes choses. Il demande s'il y a encore s'il y a des avis qui apporteraient quelque chose de neuf à la discussion.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci de nous donner la parole, M. le Président. Juste une petite chose par rapport au début des délibérations qui se trouvent dans le rapport de la commission, si j'admets qu'effectivement, il y a eu un bug avec mon chef de service et/ou son adjoint, je trouve la commission un peu dure avec le Municipal qui est en face de vous, quand elle souligne que le Municipal ne semble pas être très au courant de certains éléments, à savoir que toutes les questions qui ont été posées lors de la commission, le Municipal présent y a répondu. Simplement, l'expérience, en tout cas la mienne, a montré qu'il fallait avoir une certaine prudence quand on répondait à certaines questions des commissaires, lorsque le chef de service n'était pas présent, chose qui arrive parfois, mais heureusement pas souvent et que je suis désolé si cette prudence a été interprétée par un certain manque de connaissances.

Toutefois, les dix questions qui, sauf erreur, ont été posées, j'y ai répondu et le lendemain matin, avant midi, un mail concocté par l'adjoint et par moi-même a été transmis à l'ensemble des membres de la commission et confirmait les réponses que j'avais faites le soir avant. Certes, avec quelques compléments techniques, mais vous comprendrez bien que la technique a certaines limites au niveau du Municipal que je suis.

La transparence aussi a un côté positif. Les années précédentes, la Municipalité présentait un budget d'environ CHF 600'000.- pour la réfection des routes, pas les travaux qu'on connaît aujourd'hui sur la Commune, mais la réfection d'un tronçon de route. Cette année, la Municipalité a décidé, vous l'avez vu dans le cadre du budget, de faire de manière différente. C'est bien la transparence, c'est aussi bien parce que ça ouvre la discussion et je vois l'intérêt du Conseil communal sur ces questions financières au niveau de la réfection des routes qu'il n'y avait pas les années précédentes, puisqu'un montant d'environ CHF 600'000.- a été voté assez unanimement aux budgets des années précédentes. Donc, il faut croire que les préavis suscitent plus de questions que le budget, en tout cas sur ce poste-là.

Justement, vous parlez d'économies, de CHF 10'000.- ou CHF 20'000.-, sur les intérêts et autres, sachez qu'en enlevant CHF 600'000.- du budget, on en rajoute CHF 320'000.- ou CHF 310'000.- en investissements, donc on va sur les dix prochaines années que passer l'amortissement et les intérêts de cet investissement de CHF 310'000.-, donc c'est plus de CHF 500'000.- qu'on fait d'économie sur le budget. Donc, les CHF 10'000.-, pardonnez-moi, mais ce ne sont que quelques gouttes d'eau, même si ce n'est pas négligeable, elles peuvent être intéressantes, mais ici c'est beaucoup plus que CHF 10'000.- que l'on économise, en une fois, sur le budget communal 2018.

Merci à M. Schrott pour son intervention. Effectivement, quand une Municipalité vient devant le Conseil communal avec un préavis, c'est qu'elle convainc que la dépense, qu'elle soit de fonctionnement ou d'investissement est nécessaire. En l'occurrence, je peux renseigner le Conseil communal, je l'ai fait en commission et apparemment ça ne se transmet pas par le préavis. Le service des travaux a mandaté une société qui a fait un inventaire au niveau de l'état des routes sur le territoire de la Commune de Prilly. Avant de présenter ce préavis, il y avait trois éléments qui ressortaient très clairement de cet inventaire, il y avait la nécessité de refaire le revêtement d'une partie d'un tronçon et c'était la route des Flumeaux tel qu'on vous le présente dans le préavis et le chemin des Creuses.

Mme Lasserre a parlé du chemin de la Confrérie. Bien justement, comme elle l'a dit, il y a des travaux de canalisations qui sont prévus d'ici deux à quatre ans si on maintient le rythme plus ou moins actuel du PGEE et que le Conseil accorde les budgets pour pouvoir faire les travaux nécessaires de canalisations et d'épuration au chemin de la Confrérie. Une route a une durée de vie d'environ dix à quinze ans, tout dépend du nombre et du type de véhicules qui passent sur les routes.

Ce qui m'amène à vous dire que par rapport au bruit, l'OPB (l'Ordonnance de la protection contre le bruit) demande à ce que le revêtement soit phono absorbant quand il y a plus de 19'000 véhicules par jour qui passent sur la route. Aujourd'hui à Prilly, on a que la route de Cossonay et celle de Neuchâtel qui ont plus de 19'000 véhicules par jour. Le chemin des Flumeaux ne fait pas partie de ce nombre de véhicules par jour.

Aujourd'hui, depuis deux à trois ans, il y a effectivement une augmentation du trafic, puisque je vous rappelle que l'avenue du Léman à Renens, celle qui est vers la Croisée, est fermée et que c'est un des seuls passages aujourd'hui, par le Chablais notamment, donc les Flumeaux Nord-Sud qui permet aux véhicules de pouvoir transiter par ce tronçon-là ou alors on passe par Crissier. Vous avez tous aussi vu qu'à Crissier, il y a aussi une augmentation de trafic, donc elle est générale partout. Mais, en temps normal, si à Renens la rue du Léman est ouverte, il y a quand même une baisse du trafic et on n'arrive pas à 19'000 véhicules par jour aux Flumeaux. Donc, au niveau revêtement, ce n'est pas nécessaire de mettre du phono absorbant.

Mme Joly, au niveau de l'amendement, il n'y a pas d'unité de matière entre le haut et le bas. Je m'explique. Sur le haut, c'est une réfection partielle d'un tronçon de route, donc on va creuser sur 10 à 15 centimètres (je l'ai aussi expliqué à la commission), sauf pour les emplacements des arrêts de bus où on va jusqu'à 40 cm. de profond. On va couler du revêtement et dans ce revêtement, on va couler du mortier, ce qui solidifie les arrêts de bus. C'est une des seules manières aujourd'hui efficaces pour éviter que ces arrêts de bus s'affaissent après un certain temps. On a sur ce tronçon environ une semaine de revêtement au niveau de la chaussée et aux arrêts TL, on a deux semaines de séchage, puisque le mortier puisse sécher. Si on fait les arrêts de bus les uns après les autres, on est carrément à un mois sur le haut d'arrêt de transit ou de bi directionnel si on arrive à faire l'un et l'autre.

Si les espaces TL aujourd'hui sont suffisamment espacés et que les TL sont d'accord, on peut faire les deux arrêts en même temps en passant la circulation, en faisant un « S » au milieu des deux arrêts, mais là il faut que l'on regarde au niveau des mesures. Par contre, sur le bas, Mesdames et Messieurs, ça fait je crois plus de deux ans et demi et vous l'avez constaté, que l'on avait une différence de niveau entre les deux chaussées, au milieu de la route et que cette différence de niveau est restée suffisamment longtemps, quelque mois, voire plusieurs mois en attendant que l'on refasse la chaussée de manière définitive et ceci à cause de la future entrée du parking souterrain de SICPA qui doit se faire, si SICPA fait les travaux. Nous attendons depuis 2 ans et demi une décision de SICPA et l'année passée, j'ai demandé à mon service de faire un revêtement provisoire de manière à arrêter cette différence de niveau pour un minimum de sécurité pour les marquages de trottoir pour les piétons et on attendrait la décision finale de SICPA, à savoir quand ils seront décidés à faire l'entrée du parking. Cette entrée de parking va nécessiter de modifier les bordures des trottoirs, aux environs de l'entrée du parking, et de déplacer l'arrêt des TL.

Mesdames et Messieurs, pour le le bas de l'avenue des Flumeaux, on va attendre pour le moment de voir ce que va faire SICPA. Sur le haut, on n'est pas sur un revêtement définitif, on est sur une réfection d'une partie de la chaussée. Ce n'est pas la même chose.

Je parlais aussi tout à l'heure de transparence par rapport au Conseil communal. La transparence est aussi dans les deux sens, c'est-à-dire qu'en commission, toutes les questions peuvent être posées, tous les amendements aussi, mais c'est bien de les définir dans le cadre de la commission. J'aurais pu expliquer aussi clairement que ce soir, j'espère, l'amendement qui n'a pas son utilité ici et qui ne ferait que reporter de plusieurs années une réfection d'un tronçon de route et des arrêts de bus qui nous paraissent et à la société qui a fait l'inventaire des routes, nécessaires de réfectionner ou de corriger.

Ensuite, le réseau routier est un patrimoine de la Commune, comme tout bâtiment. Il faut que vous l'enregistriez bien car cela a son importance pour les années précédentes et futures. Ce patrimoine des routes a une certaine valeur. Si on ne réfectionne pas ces routes correctement, la valeur des routes va se déprécier. On pourrait attendre une année ou deux, mais l'année prochaine, on a d'autres tronçons à faire, ainsi que l'année suivante. A un moment donné, on va se retrouver devant le Conseil communal avec deux ou trois ans de rattrapage et ce ne sera plus CHF 300'000.- ou CHF 400'000.-, mais peut-être 1'500'000.- ou CHF 1'600'000.-, donc beaucoup plus cher. Et là, on va se poser des questions, en se disant mais est-ce vraiment nécessaire vu la situation financière de la Commune ?

Mesdames et Messieurs, quand on peut faire les choses, faisons-les. Encore une fois, c'était CHF 600'000.- prévus au budget, on en fait que CHF 310'000.-, donc on a fait le nécessaire au niveau des économies pour diminuer le budget. Laissez-nous cette marge de manœuvre par rapport à l'investissement.

M. Delessert, parcelle 376 au chemin des Creuses, cela fait 20 ans qu'on en parle. C'est une des choses sur lesquelles je me suis penché en arrivant à la Municipalité en 2004 et dernièrement aussi. On a essayé de contacter l'ensemble des propriétaires de cette parcelle, il y a des gens qu'on n'a jamais trouvés, qui n'ont jamais répondu, qui sont dans le monde, mais on ne sait pas où et on n'arrive pas à les atteindre. Le problème, c'est qu'il s'agit d'une parcelle privée et on ne peut pas aller chez les privés, sans leur autorisation. Ce n'est pas à nous de la clôturer, c'est au privé de le faire. Ce n'est pas la Commune qui va dépenser des frais d'infrastructures sur une parcelle privée. On peut la clôturer, mais sur notre parcelle communale. Si le Conseil nous en donne les moyens, nous n'allons pas prélever de l'argent dans ce préavis, parce que dans le préavis, encore une fois, les investissements et les dépenses pour faire les routes et pas pour une barrière sur cette parcelle qui a quand même un certain nombre de mètres linéaires et au prix où sont les barrières, ce n'est pas simple. Nous n'allons encore moins aller sur la parcelle, pour réfectionner le chemin piétons. Je rappelle que les piétons n'ont pas à cheminer sur ce chemin, car il s'agit d'un chemin privé. Il n'y a pas de convention de passage. Si le privé tombe sur le chemin, il faudra qu'il s'adresse à l'ensemble des propriétaires de la parcelle, pour demander une éventuelle réparation financière, ce n'est pas à la Commune de dépenser de l'argent sur une parcelle privée.

M. Drayer se pose une question sur le mur de soutènement. Si la question avait été posée en commission ou envoyée par mail au service des travaux, j'aurais pu lui répondre, mais ce soir, je suis incapable de lui répondre. Quant au trottoir, même question, c'est un investissement supplémentaire à faire et je ne suis pas certain qu'on ait la largeur suffisante nécessaire pour créer un trottoir. Notamment, sur la montée de ce chemin, il y a des entrées privées, donc on doit aussi aménager le trottoir de façon à ce que les privés puissent rentrer et sortir de chez eux sans qu'ils aient besoin d'un élévateur pour passer le trottoir. On doit abaisser les bordures, donc c'est quelque chose qui coûte de l'argent et ce n'est pas prévu au budget.

Dernière chose, je vous propose de ne pas soutenir l'amendement de cette suppression de réfection de l'avenue des Flumeaux.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Je me dois de réagir quand même à quelques mots que j'ai entendus et qui m'ont pour certains surpris à tout le moins. Dans votre discours, M. le Municipal, il y a quelque chose qui me dérange assez profondément, mais c'est un discours que j'ai déjà entendu de la part d'autres personnes, donc mon mot sera à but universel, mais j'estime qu'en tant que Conseil communal, nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement. J'estime que nous avons été élus par le peuple qui nous a mis ici pour que nous débattions de sujets importants, des sujets que la Constitution et les lois vaudoises nous donnent à débattre. Certes, la Municipalité fait une pesée d'intérêts et estime que les projets qu'elle nous présente sont les bons, j'espère, lorsqu'elle décide qu'elle pense qu'elle a raison, c'est il me semble la moindre des choses, mais c'est aussi notre rôle au Conseil de parfois rediscuter ces décisions, d'avoir d'autres avis et de proposer des modifications. Je ne peux personnellement pas entendre le discours qui consiste à dire que nous sommes une chambre d'enregistrement.

Ensuite, pour en revenir au préavis, vous soulevez une question intéressante, c'est de dire que vous passez un investissement pour les routes et c'est justement parce que nous faisons un investissement que nous pensons chez les Verts qu'il est important pour la route des Flumeaux en particulier, d'avoir une réflexion un peu plus globale pour l'utilisation de cette route, ses usagers et ce qu'on voudrait en faire. L'idée n'est pas absolument de rejeter ces travaux, ni la possibilité qu'ils soient effectivement importants de les faire à terme. Evidemment, nous voyons bien que la route est en mauvais état, que le bus y passe, que ça crée des ornières, etc., mais pour une route aussi importante, nous pensons qu'il faut avoir une réflexion plus globale et notamment de lier à son utilisation et aussi au problème du bruit. Vous dites qu'effectivement on n'entre pas dans les seuils de l'OPB pour avoir du phono absorbant, certes, mais n'a-t-on pas réfléchi à un type de revêtement qui ait moins d'impact, qui fasse moins de bruit. Le bruit est l'une des causes environnementales qui a le plus d'impact sur la santé humaine selon l'OMS, ce n'est donc pas quelque chose d'anodin ni à sous estimer. Je n'ai pas de réponse à ces questions pour le moment. Ensuite, j'avoue personnellement ne pas avoir été très convaincue sur l'impossibilité ou la grande difficulté de faire les travaux sur le bas, du haut et du milieu en même temps. Je pense toujours qu'il serait peut-être plus intéressant d'avoir les machines au même moment, d'avoir la fermeture de la route au même moment. Je pense aussi d'avoir le droit de ne pas être d'accord et je maintiens donc l'amendement au nom des Verts. Merci beaucoup.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Juste une petite réaction par rapport à l'intervention du Conseiller communal Delessert et la réponse qu'il a eue sur ce sentier que je connais mal sur la parcelle 376. Un rapide contrôle et effectivement, c'est ce que disait le Conseiller communal Delessert, il rappelait que nous sommes copropriétaires ou propriétaires communs de cette parcelle. Pour des questions de responsabilité, si quelqu'un glisse dessus, comme avocat, bizarrement, j'attaquerais plus volontiers la Commune qui a les reins solides, que tous les autres copropriétaires si on ne les trouve pas. Attention à ça, je pense qu'on a les moyens d'agir et de faire attention, dès lors qu'on est propriétaires de ladite parcelle.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci M. le Président,

J'espère ne pas vous faire trop de peine en prenant la parole, puisque manifestement, tant à la Municipalité, qu'à la Présidence du Conseil, on a envie qu'on se taise. Moi, ça me stimule, donc j'y vais. J'ai réussi à me taire sur le sujet précédent, je voulais même faire une remarque sur les garnis, vous êtes témoins que je me suis tu. Plus précisément et plus sérieusement, on s'habitue petit à petit à cette route défoncée sur le bas des Flumeaux et elle est vraiment dangereuse. Nos voisins français ont inventé un truc, ils mettent « trous en formation » ou quelque chose comme ça. J'aimerais sérieusement demander à la Municipalité de signaler le fait que la route est défoncée, il y a une collection de signaux que l'on peut mettre, parce que toutes les personnes ne passent pas régulièrement par là et en plus je n'ai plus besoin d'y passer, puisque quelqu'un qui tient à ma sécurité m'a piqué mon scooter. Alors, je demande formellement, que vous fassiez les travaux ou pas, que vous signaliez l'aspect particulièrement dangereux du bas du chemin des Flumeaux, pour les deux roues en tout cas.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous allez entendre une chose que vous avez déjà entendue ce soir. Tout d'abord, je dirais que le groupe socialiste va soutenir la réfection de la route des Flumeaux et donc refuser l'amendement, ceci pour les raisons qui ont été dites, entre autres par M. Schroff et celles par M. Saugy, je fais court, je ne répète pas tout. J'aimerais également, puisqu'on en est aux mises au point, préciser à Mme Joly que la principale cause environnementale qui atteint la santé des gens, c'est la pollution de l'air. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Brièvement, je suis un petit peu déçue de la réponse de M. Pellegrinelli à la question de M. Drayer sur le mur de soutènement. J'aimerais inviter la Municipalité à quand même examiner si on ne pourrait pas demander aux propriétaires de la parcelle de participer aux frais, puisque lui aurait un intérêt à ce mur, puisque ce mur va tenir son terrain. Donc, j'ai l'impression qu'il y aurait là la possibilité aussi de répartir les frais entre la Commune et le propriétaire privé concerné apparemment, donc ça vaudrait la peine de faire cet examen et je pense que l'on peut aller dans ce sens.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Oui, M. le Président, encore une fois, un mur de soutènement, ce n'est tout le long du chemin des Creuses, c'est un bout sur la parcelle, puisque qu'on constate aujourd'hui qu'une partie de la route s'affaisse et si la route s'affaisse, la maison qui est juste derrière sur la parcelle, elle va suivre. Donc, c'est plus pour maintenir la route que d'investir chez le privé. C'est plus pour maintenir le soutènement de la route qu'on crée une partie de mur de soutènement, mais ce n'est pas tout le long de la route, comme je l'ai expliqué en commission.

Dans la mesure où il n'y a plus de remarques, M. le Président passe au vote sur l'amendement présenté par les Verts, qui consiste à réduire le budget de CHF 120'000.- en supprimant les travaux sur les Flumeaux.

Vote : l'amendement proposé par le groupe "Les Verts" est refusé par 30 voix contre, 20 voix pour et 7 abstentions

M. le Président demande à la rapportrice de la commission de lire les conclusions du préavis.

Lecture des conclusions.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 18-2017,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 31'000.- par année par le compte 430.3311 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 430.3905;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en oeuvre.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 18-2017 sont acceptées à une large majorité, moins 6 avis contraires et 10 abstentions

M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis municipal N° 20-2017 sollicitant un crédit de CHF 180'000.- pour la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des mesures infrastructurelles des Projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), intégrant des infrastructures pour le stationnement des vélos (CHF 175'000.-) et l'installation de stations de gonflage vélos en libre-service (CHF 5'000.-)**

M. le Président relève que la commission ad hoc chargée de l'examen de ce préavis n'a pas proposé d'amendement aux conclusions du dit préavis. Par contre, un amendement a été déposé par le groupe "Les Verts". La commission, ce qui n'est pas ordinaire, a déposé 3 vœux.

Par analogie avec les vœux ou observations déposés par la COFIN ou la COGEST lors de l'examen des comptes, M. le Président précise qu'il ne soumettra pas ces vœux ni à la discussion, ni au vote. Par contre, si la Municipalité désire y répondre oralement après la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final » du rapport de la commission ou ultérieurement par écrit, le Conseil traitera les réponses municipales comme cela est fait lors du débat sur les comptes, c'est-à-dire qu'ils ne feront pas l'objet d'un vote.

M. le Président demande si l'assemblée est d'accord avec cette manière de procéder.

C'est le cas.

M. le Président passe dès lors la parole à M. David Equey (PLR), rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

M. le rapporteur de la commission a la parole

Lecture du rapport

Préalablement à la discussion, M. le Président demande à la Municipalité si elle désire apporter maintenant une réponse aux vœux formulés par la commission.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Vœu no 1 demande qu'on se renseigne sur les subventions fédérales et cantonales et qu'on informe le Conseil communal.

Vous allez être informés, parce que nous allons faire tout ce qu'il faut. Nous avons d'ailleurs déjà commencé, puisque nous avons octroyé cet après-midi en séance municipale, le permis de construire de ce que vous votez, ce qui ne veut pas dire qu'on va le faire, on attend votre décision et à partir de là, nous devons absolument prendre cette décision sur le permis de construire, parce que nous avons jusqu'au 30 novembre pour déposer le dossier au Canton et ensuite Berne pour pouvoir bénéficier de ces fameuses subventions. On doit donc aller assez vite à ce niveau-là. On vous renseignera bien sûr sur le sort, si nous répondons au 30 novembre, il n'y a aucune raison pour que nous ne soyons pas nantis de ces subventions à hauteur de ces 55% sur ce préavis. A moins que Berne change la donne d'ici le milieu de l'année prochaine, mais il n'y a aucune raison qu'ils le fassent pour les mesures PALM, comme c'est le cas dans bon nombre d'autres mesures à l'heure actuelle. Soyer confiants, comme nous le sommes, nous aurons ces subventions si vous acceptez ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

Le Vœu no 2 demande que la Municipalité engage au maximum le service des travaux pour la pose des blocs de béton sur lesquels seront implantés les parcs à vélos.

Oui, bien sûr, je vous propose de ne pas garder le terme « engager au maximum », je propose plutôt de dire « comment engager » le service des travaux, si vous êtes d'accord, parce qu'au maximum, si on peut aussi éviter certains travaux qui, peut-être en matière de médecine du travail, ne sont pas conseillés, il y a à un moment donné des choix à faire pour comment le faire et bien le faire sans occasionner des lumbagos parmi nos employés.

On fera donc attention, bien sûr, mais on va essayer de mêler le service des travaux ou d'autres personnes pour poser ce qu'il faut pour les parcs à vélos et réaliser quelques économies. Mais, s'il vous plaît, ne nous demandez pas d'identifier ces économies, nous ferons de notre mieux pour maîtriser les dépenses.

M. le Président demande si la discussion est demandée.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Le groupe PLR va soutenir ce préavis. Nous sommes plusieurs et moi en particulier à être un peu perplexes sur l'abri à vélos de Jolimont, parce qu'on voit mal des petits enfants, comme l'a relevé d'ailleurs la commission, utiliser ce parc à vélos, donc si j'ai bien compris, il s'agit d'une manœuvre assez lourde et les petits enfants n'ont pas la force de faire cette manœuvre. C'est donc plutôt destiné aux adultes et dans ce quartier, on n'a pas tellement l'impression qu'il y a un besoin criant de parcs à vélos, on a l'impression que les habitants sont bien équipés pour ranger leurs vélos dans leurs garages, il y en a suffisamment, il n'y a pas un besoin qui nécessite que notre Commune installe un parc à vélos à cet endroit. Autant les deux autres parcs à vélos peuvent être tout à fait justifiés vu la proximité des écoles et collèges, autant à Jolimont je me permets d'inviter la Municipalité à réfléchir à la réelle nécessité de ce parc à vélos. Si j'avais été dans la commission, j'aurais déposé un amendement, mais je ne veux pas le faire maintenant. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dépose formellement cet amendement au nom du groupe des Verts qui va dans le sens du dernier vœu que la commission ad hoc a déposé et qui est notamment, pour reprendre une partie du titre que M. le Président nous a lu de l'ordre du jour. En effet, il y avait un passage concernant une bande cyclable sur la route de Neuchâtel, passage que nous aimerions bien voir réapparaître dans les travaux effectifs. Donc, c'est pourquoi nous déposons l'amendement suivant. On a modifié un peu le texte du premier point des conclusions de la manière suivante :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements cyclables prévus ~~dans le présent préavis~~ **dans le cadre des mesures infrastructurelles des Projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).**

2. de lui octroyer un crédit total de CHF ~~180'000.-~~ **210'000.-** ;

3. de financer ce crédit de la manière suivante :

a. participation financière de la Confédération et du Canton estimée au total à CHF 86'000.-;

b. de financer ce crédit par la trésorerie courante ou par l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF ~~180'000.-~~ **210'000.-**, dans l'attente du versement de la participation financière de la Confédération et du Canton;

4. d'amortir l'investissement net de CHF 94'000.– sur une durée de 5 ans à raison de CHF 18'800.– par année, par le compte 420.3312, dès l'année qui suit la fin des travaux;

Il s'agissait donc du dépôt formel de l'amendement. Pourquoi nous souhaiterions au nom des Verts que ce tronçon soit équipé d'une bande cyclable ? Notre Municipal, M. Pellegrinelli nous a dit que la route de Neuchâtel était l'une des routes les plus occupées de Prilly. Oui et les vélos ? C'est bien joli de nous mettre un préavis qui nous parle d'installations de stations vélos et de pompes à vélos, il serait bien que les vélos aient leur place sur nos routes pour pouvoir circuler en toute sécurité. Et justement, la sécurité est le 2^{ème} argument que nous avons. La route de Neuchâtel est un axe majeur pour l'Est – Ouest, notamment la partie Nord de notre commune. Oui, je sais, il y a peu de places de parc et si on veut faire cette bande cyclable, il faut enlever quelques places, mais je pense que c'est un paradigme à changer et qu'il serait peut-être bon de voir la vision du vélo au futur.

Le vélo a une proportion à grandir grandement, bien plus que prévu. Le PALM est même dépassé par rapport aux envergures que prend l'utilisation du vélo et notamment le vélo électrique qui est apparu et qui se démocratise de plus en plus. C'est un argument de mettre une infrastructure correcte au sein de notre Commune. Le dernier point que j'aimerais souligner, c'est qu'on investit chaque année des sommes mirobolantes pour les études du projet du PALM. Est-ce que ce serait bien de ne pas suivre ce qu'ils nous proposent et de faire des bandes cyclables là où ils nous le proposent ?

M. le Président précise qu'il y a une différence entre le titre du préavis et ce qui est prévu à l'ordre du jour qui avait échappé au bureau. Donc, effectivement, le titre du préavis ne contient plus la bande cyclable. Par contre, elle figure dans l'ordre du jour. J'aurais dû faire modifier l'ordre du jour, mais ça m'a échappé.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste va soutenir l'amendement pour les raisons suivantes. C'est vrai que faire une piste cyclable qui aura un tout petit bout, ce n'est pas forcément l'idéal, mais c'est vrai aussi que plusieurs fois, le groupe socialiste a demandé à ce que des pistes cyclables soient faites en plus grand nombre sur Prilly. S'il faut commencer par des petits bouts, on commencera par des petits bouts. Merci.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais peut-être déjà apporter une solution pour répondre au vœu de la commission qui souhaiterait que dans ces travaux s'engagent massivement le service des travaux, ainsi que la Municipalité. Je pense en tout cas que la Municipalité pourrait s'engager pour aller poser la première pierre, ce ne sera pas trop dur. Quant au préavis et à l'amendement, oh horreur, encore plus cher ! Je vous rappelle et je martèle et je vais encore le faire souvent ces prochaines semaines, nous avons un budget qui présente un gros excédent de charges, donc de grâce, est-ce que vraiment cet investissement ou cette dépense est indispensable ? Moi je crois que non. Je crois que la population de Prilly peut se passer de cette infrastructure qui certes, est bien pratique, certes est utile, mais peut-être un peu luxueuse au vu de notre situation financière.

Je vous encourage en tout cas à refuser l'amendement, voire même, tant pis pour la Municipalité qui ne pourrait pas poser sa première pierre, à aussi refuser le préavis.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR va s'opposer à l'amendement des Verts pour les questions financières qu'a mentionnées M. Deillon et que je ne répéterai pas, parce que cela gênerait notre Président du Conseil..., mais surtout, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas la place. Maintenant, il faut choisir, est-ce que l'on enlève un bout de trottoir et les piétons vont rouspéter, est-ce qu'on enlève des places de parc et alors ce sont les automobilistes qui vont rouspéter ? Ces places de parc sont extrêmement utiles pour les gens qui habitent le quartier de Mont-Goulin et qui n'ont pas d'autre endroit pour se parquer et qui ont déjà énormément de peine à se parquer et qui se plaignent du manque de places de parc dans le quartier de Mont-Goulin. Leur enlever le peu de places qu'ils ont, ce n'est pas correct, c'est un mauvais arbitrage entre les intérêts des cyclistes qui existent, oui, mais aussi des habitants de notre commune qui n'ont pas d'autre choix que d'avoir une voiture pour se déplacer et quand ils ont des enfants, quand ils vont au travail, etc. Tout le monde ne peut pas se déplacer en vélo ou en transports publics, même si on souhaite que le plus grand nombre utilisent ces moyens de transports alternatifs à la voiture. Donc, vraiment, je vous invite à rejeter cet amendement, parce qu'il lésera encore plus les habitants de Mont-Goulin qui ont besoin de places de parc. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Déjà une petite réflexion, je voulais chercher des chiffres, des statistiques sur l'utilisation du vélo dans l'ouest lausannois, des chiffres récents, ce n'est pas évident et je me suis demandé ce que disait la ville de Prilly sur le vélo. Il y a sur le site une rubrique Mobilité, je n'ai pas trouvé quoi que ce soit sur le vélo. Déjà là, à mon avis, on pourrait faire quelque chose, peut-être mettre une carte avec les pistes cyclables, s'il y en a et qui existent déjà à Prilly ou en tout cas dans l'ouest lausannois. Je pense que ça révèle bien peut-être la conception que l'on a de la mobilité, je ne sais pas, mais c'est déjà un indicateur.

Autre chose, j'aimerais donner quelques chiffres pour montrer que la mobilité a beaucoup changé ces derniers temps, ces dernières années, il faut revoir la conception que l'on a de la mobilité, ce ne sont pas les Verts qui le disent, ce sont les chiffres, notamment de statistiques Vaud qui le disent. Par exemple, au niveau de la mobilité douce, les chiffres de statistiques Vaud qui ont été publiés cet été montrent que les régions urbaines sont celles qui recourent davantage à la mobilité douce. 56 % des ménages vaudois possèdent un ou plusieurs vélos, il y a trois fois plus de vélos électriques qu'en 2010, c'est vraiment en expansion. D'ailleurs, dans un article du 24 heures de 2015, un commerçant estimait l'augmentation de ses ventes de vélos électriques dans l'année de 20 à 30%, donc une augmentation jusqu'à 30% de ventes de vélos électriques. Et la ville de Prilly et je tiens à soutenir, c'est remarquable, octroie des subventions pour l'achat de vélos électriques.

En huit ans, il y a eu 250 subventions pour des vélos électriques et c'est de plus en plus le cas, c'est un chiffre qui est en expansion. Autres chiffres qui sont intéressants à voir, ce sont les chiffres de Lausanne. Il faut noter que Lausanne a un observatoire de la mobilité, c'est quelque chose qui est intéressant pour avoir des chiffres, des comptages, qui leur permet aussi de prendre des décisions. Un rapport de la ville montre qu'entre 2002 et 2013, le trafic cycliste a doublé. Donc, forcément, ce sont des chiffres de Lausanne, mais j'imagine que l'on peut bien les prendre en compte et les garder en tête pour l'ouest lausannois et pour Prilly. L'observatoire indique une évolution du trafic cycliste à l'avenue du Chablais de plus de 30% entre 2005 et 2015 et de plus de 66 % au pont Chauderon. Nous voyons donc qu'il y a vraiment un changement dans la mobilité, les chiffres le montrent. Je pense qu'on ne peut pas simplement dire que les places de parc sont importantes et que la voiture reste le moyen de mobilité le plus important en tout cas dans la région. Prilly doit bien sûr suivre cette tendance et la prendre en compte et j'invite vraiment d'une part à voter cet amendement qui va dans ce sens-là et d'autre part, bien au-delà de ce préavis, j'ai une question par rapport à la vision que Prilly peut avoir pour l'avenir de la mobilité. A Lausanne, il y a un service de la mobilité, il y a un délégué piétons, un délégué vélos, comme je viens de le mentionner, il y a un observatoire de la mobilité, ma question c'est tout simplement de savoir qui est en charge exactement à Prilly des questions de mobilité et quelle personne, chef de service, délégué est en charge de réfléchir pour Prilly à une vision globale pour l'avenir et cohérente de la mobilité ? Merci.

M. le Conseiller Leo Gaillard (PS) a la parole

Je me permets rapidement de prendre la parole, parce qu'en tant qu'arbitre, Mme Lasserre Rouiller, je me sens interpellé par l'histoire du mauvais arbitrage. Je ne pense pas au contraire que nous sommes en train de faire un mauvais arbitrage. Premièrement, ce que je voudrais dire et mon argumentaire va se borner à essayer de vous enjoindre à accepter cet amendement. Il y a une piste cyclable qui existe déjà sur le tronçon suivant à partir du carrefour du Chasseur, sur la route de Neuchâtel, qui passe devant les jardins familiaux, etc. Donc, finalement, ne serait-ce que par mesure de cohérence, mettre une piste cyclable sur le tronçon qui va du carrefour du Chasseur au carrefour de l'Union, en haut de l'avenue du Vieux Collège, me paraît être plutôt une bonne chose. Ça a déjà été dit, je suis désolé de répéter, le PALM nous demande de réaliser des pistes cyclables, je pense que c'est une bonne chose d'accéder à cette demande.

Deuxièmement, quand on parle de pesée d'intérêts, je les ai comptés l'autre jour en passant justement à vélo, entre une quinzaine de places de parc en zone bleue et un cheminement qui permet potentiellement d'assurer la sécurité des usagers de la route, il me semble que la pesée d'intérêts en soi me semble assez rapidement faite et assez évidente. Je pense bien que ce sera embêtant pour certains automobilistes de se voir supprimer, surtout ceux de Mont-Goulin, de se voir supprimer ces places de parc, mais je pense que c'est un prix à payer pour avoir cette piste cyclable. Et puis l'argument, est-ce que c'est véritablement indispensable M. Deillon, je pense qu'il est un peu délicat cet argument, parce qu'on pourrait un peu le mettre à toutes les sauces et se demander, à ce moment-là, si les $\frac{3}{4}$ des préavis que nous voyons passer dans ce Conseil, sont véritablement indispensables, indispensables, ça dépend quel sens on donne à ce mot-là. A ce moment-là, rien n'est indispensable ou tout est indispensable, donc ça ne me semble pas être un bon argument pour cela. C'est pour ça que je vous enjoins à accepter cet amendement.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Très rapidement et en complément à mon préopinant, il y a aussi un élément dans cette pesée d'intérêts que le PLR voulait nous laisser entendre qui m'inquiète un tout petit peu. Certes, il y a de grands bâtiments à Mont-Goulin, il y a logiquement un besoin d'un certain nombre de places de parc qu'on ne va pas nier. On peut toutefois s'inquiéter, si vraiment il y a un besoin de places de parc, aux propriétaires fonciers privés de venir demander à la Commune un plan de quartier et de faire des parkings sous leurs immeubles éventuellement, ça ne me semble pas complètement exclu en tout cas, on ne verrait pas pourquoi ce serait exclu en l'état. Dans cette pesée d'intérêts qui est pour moi une pesée temporelle 1980 – 2017, nous sommes en 2017, je vous invite donc à nous suivre.

M. le Président passe la parole à la Municipalité

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

On va s'attacher à cet amendement, c'est le seul point d'achoppement, si j'ai bien compris. C'est la dernière fois que la Municipalité donne un ordre du jour, avant qu'elle ait pris complètement position sur le fond des préavis et qu'elle vous communique un titre qui vous donne des idées pareilles. Donc, vous l'aurez compris, ce sera vraiment la dernière fois, en tout cas pour moi, que ça se passera. Donc, voilà, on assume, c'est fait. Ainsi donc, vous allez nous dire, mais pourquoi alors il était dans ce préavis au tout départ de l'ordre du jour ? Il traînait un peu, parce que c'est vrai que c'est important Mme Monney, mais oui, vous avez raison, Mme Russbach, mais oui, vous avez raison pour le vélo, il faut que l'on fasse des pistes cyclables, il faut qu'on développe ce mode de transports, c'est vrai qu'on va bientôt dépenser 15 millions à Malley pour faire un passage de mobilité douce, c'est vrai que c'est rien du tout, on fait rien en ce moment à Prilly et à Renens, donc on laisse complètement le sujet... les pistes cyclables, on les fait quand on peut.

Alors là, vous êtes en train de nous dire très clairement, la route de Neuchâtel, M. Gaillard, vous dites, il y en a après direction Fleur-de-Lys, donc forcément puisqu'on a tout refait le secteur, on a donc pu en mettre, et en plus il n'y a pas de places de parc, donc on a pu en mettre facilement, ce n'est pas un exploit. Ensuite, le tronçon en question, Union – Neuchâtel, c'est un tronçon qui n'a pas encore été refait au niveau du revêtement et du sous-sol. C'est un des tronçons que M. Pellegrinelli a dans son plan et qui vont venir tout prochainement. Alors, acceptez au moins que l'on fasse d'abord ces travaux-là avant de créer ces CHF 30'000.- de pistes cyclables et dépenser ça, parce qu'il la faudrait tout de suite. On peut quand même attendre que les gros travaux se fassent avec notamment le revêtement qui doit être remplacé.

M. Gaillard, ce n'est pas 15 places de parc, beaucoup plus là-bas entre l'Union et la route de Neuchâtel, au moins 30. Je les ai vérifiées à vélo, vélo électrique, mais vélo quand même ! Je suis passé à vélo pour voir si on pouvait y mettre une piste cyclable en laissant les places de parc. C'est impossible. Vous, le parti socialiste et les Verts, disons-le, voulez absolument que l'on enlève 30 places de parc pour un secteur de Mont-Goulin qui en manque de manière incroyable.

Nous avons des gens ici qui font même partie du parti socialiste qui n'arrivent pas à parquer le soir quand ils rentrent le soir de la préparatoire du Conseil communal. Ils tournent comme des girouettes, s'énervent, parce que forcément, le Syndic a un garage. Je peux me parquer, mais les habitants pas du tout. En ce moment, vouloir enlever ces 30 places pour faire simplement 30 à 35 mètres de piste cyclable sur cette route de Neuchâtel, la pesée d'intérêts, oui M. Gaillard, elle n'y est pas du tout et vous créez un manque absolument incroyable, alors qu'il y a déjà pas de place en haut pour les habitants. M. Boulaz, vous étiez en train de dire que c'était les propriétaires qui devaient se débrouiller pour faire des parkings. Bien sûr, vous étiez né en 1955, 1956 ? Moi, je naissais juste. C'est à ce moment-là qu'ont été faits les immeubles de Mont-Goulin. Il n'y a pas eu un garage souterrain, à part l'atelier mécanique. C'est le seul garage souterrain de l'ensemble du quartier, donc il y a un manque absolu. Vous allez me demander ce qu'il faut faire. On met les voitures à la casse, on passe tous au vélo ou à pied ou que sais-je ? Ce n'est vraiment pas raisonnable. On est en train de parler de cette petite portion. C'est vrai que l'on pourrait en ajouter en plus au territoire de pistes cyclables de la commune, ça serait bien, ça serait fantastique, mais le prix à payer, contrairement à certains ici dans cette salle, vous dites que vous le balayer d'un revers de main, c'est quelque chose d'extrêmement important.

J'aimerais juste dire à Mme Monney aussi, quand vous dites qu'on s'en fiche complètement de la mobilité dans l'ouest lausannois. Au SDOL, on a un groupe décisionnel de la mobilité, j'ai le vice-président du groupe qui est là, c'est votre Municipal, Madame Monney, qui est avec moi à chaque séance pour préparer en effet tout ce qu'on peut faire dans l'ouest lausannois pour améliorer ces pistes cyclables et essayer d'avoir un réseau cohérent. Nous devons répondre prochainement à un postulat que vous aviez déposé sur un réseau de vélos libre-service, ça va se faire avec le quartier de Malley, donc on va dans ce trend du vélo, mais pas n'importe comment, pas vouloir mettre 10 à 20 mètres de piste cyclable en ce moment sur la route de Neuchâtel, ce n'est pas raisonnable. Ce préavis, pour le reste, je ne vais pas m'étendre davantage. Je crois que vous êtes d'accord avec les abris pour vélos et les stations de gonflage. Pour répondre à Mme Lasserre Rouiller, pour Jolimont, nous allons y réfléchir. Vous nous donnez une autorisation de dépense et ensuite, il y aura une pesée d'intérêts si vraiment on va jusqu'au bout par rapport à ce qui est prévu dans ce préavis.

J'arrive au bout de ce que je voulais vous dire, vous l'aurez compris, nous espérons que les Verts ne supprimeront pas de zone bleue et que vous refuserez vraiment cet amendement qui ne signifie rien du tout par rapport à cette volonté que nous partageons de privilégier et d'aider le développement de la mobilité douce. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, cher M. Gillièron,

Je trouve que dans vos propos, il y a une certaine incohérence. Je soulignerais notamment que vous trouvez normal de faire des pistes, des bandes cyclables et d'investir 15 millions dans un superbe tube pour passer sous les voies de chemins de fer, c'est génial. Par contre, il faut attendre que l'on refasse les revêtements des routes pour pouvoir faire des pistes cyclables. Je soulignerais que lors de la séance de commission, justement sur les Flumeaux, j'ai posé la question : est-ce qu'on va faire une piste cyclable sur les Flumeaux ? Non, nous a répondu M. Pellegrinelli, non, parce que nous ne faisons qu'un petit bout. Donc, on fait un petit bout de route, mais on ne l'a fait pas en entier.

On attendra de refaire l'entier d'une route pour pouvoir poser une bande ou une piste cyclable. Justement, si nous allons devoir faire de nouveau ce tronçon de la route de Neuchâtel qui est concerné, allez-vous penser à faire une bande cyclable ? Je n'ai pas trop l'impression, puisque que vous dites que les places de parc sont censées rester coûte que coûte. En fait, au final, on n'aura jamais de bande cyclable sur la route de Neuchâtel, sur ce tronçon-là. Je le déplore, vraiment, parce que je pense sincèrement que l'on va changer de paradigme et vous ne vous rendez peut-être pas compte. Je suis dans la tranche des personnes, moi-même, je n'ai pas le permis. Les jeunes de 18 à 24 ans, 57% d'entre eux n'ont pas le permis. Les jeunes de 25 à 44 ans, 87% d'entre eux ont le permis. Donc, en fait, un peu moins d'un tiers des personnes n'a pas le permis, contrairement aux personnes plus âgées qui ont à 90% le permis. Je suis désolée, mais nous allons de plus en plus vers des ménages qui n'ont pas besoin de voiture. Aujourd'hui, la part des ménages qui n'ont pas de voiture remonte à 46%. C'était 35 % y a quelques années. Ce sont les chiffres de Lausanne, donc les statistiques du canton de Vaud. Je trouve normal que l'on investisse dans le futur, on n'investit pas pour maintenant uniquement, on investit dans une vision globale du futur. Désolée pour vous si vous n'avez pas de vision pour demain.

M. le Conseiller Leo Gaillard (PS) a la parole

Mme Russbach m'a pris un des points que je voulais soulever, c'est qu'effectivement, une campagne qui a de plus rassemblé la majorité des partis représentés dans ce Conseil communal, pour le plan de quartier Malley-gare, nous avons fait campagne, nous nous sommes battus pour faire ce quartier avec effectivement, ce passage sous voies à 15 millions, qui est, si vous me passez l'expression, amical pour les vélos. Votre argument, M. Gilliéron, me paraît au contraire un bon argument, de la cohérence. Comment ça se fait qu'on veuille créer à Malley quelque chose qui est compatible avec les vélos et qu'on nous refuse ça à l'autre bout de la commune. Je trouve ça parfaitement incohérent. D'autre part, vous dites 30 à 35 mètres de piste cyclable, alors je ne sais pas trop comment vous faites votre calcul, je viens à peine de vérifier sur une carte, le tronçon dont je parle fait au bas mot 500 mètres. Ce n'est pas rien, ce n'est pas 30 ou 35 mètres, pas juste une lubie, ça concerne encore une fois une affaire de circulation, des usagers de la route et de leur sécurité, je ne pense pas que les places de parc soient à mettre au même niveau.

M. le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

J'interviens dans ce débat, parce que je réunis 3 caractéristiques, la première c'est que je suis jeune et on a parlé des jeunes. La 2^{ème} caractéristique, j'utiliser mon vélo tous les jours et la 3^{ème} caractéristique, c'est que j'habite le quartier de Mont-Goulin. Alors, je n'ai personnellement pas de voiture, c'est probablement mon côté jeune. Le fait qu'il y ait ou pas de places de parc à Mont-Goulin, si je réfléchissais à mon intérêt purement personnel, j'en aurais, pardonnez-moi l'expression, absolument rien à faire. Par contre, en tant que Conseiller communal, j'écoute, je me renseigne, j'entends aussi les plaintes des prillérans et en particulier évidemment de mes voisins, des gens qui habitent mon quartier et je crois qu'il y a un élément qui échappe aux partisans de l'amendement, c'est la crise, le problème aigu des places de parc à Mont-Goulin.

Le Syndic a eu une intervention, je n'oserais pas dire virulente, mais disons vive et qui montre à quel point, c'est un problème vraiment aigu dans le quartier de Mont-Goulin et je le dis en tant que jeune et en tant que cycliste, pour moi la pesée d'intérêts est claire, il faut conserver ces places de parc, parce qu'elles sont extrêmement précieuses. Quand vous regardez l'emplacement de ces places de parc, tous les soirs, ces places de parc sont quasi toutes occupées, elles sont quand-même à 300-400 mètres du quartier de Mont-Goulin, c'est dire si il y a un manque criant de places de parc autour de ces immeubles. C'est vraiment un problème auquel je suis sensible, même si je ne suis pas concerné et je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à rejeter cet amendement, parce qu'ici, la pesée d'intérêts, même si je suis très attaché à l'écologie et à la mobilité douce que j'utilise toujours, pour moi elle est claire, il faut conserver ces places de parc. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci M. le Président,

D'abord, un aspect positif dans la discussion, M. le Syndic vient de nous montrer, alors qu'il s'opposait à tout vélib y a quelques années, qu'il est ouvert à cette solution. M. le Syndic, vous aviez déclaré qu'il n'y avait pas de raison de faire de vélib à Prilly, parce qu'on ne saurait pas aller depuis Prilly. Ça se trouve dans le PV, on peut le rechercher ensemble. Alors, ça c'est une bonne nouvelle, manifestement, vous avez évolué dans cette matière, mais moi aussi j'ai évolué, je n'ai plus de vélo, je n'ai plus de scooter mais j'espère que ça ne durera pas longtemps...il y a quelques années, quand M. Marthaler, Conseiller d'Etat et habitant de Prilly, avec ses services a posé un bout de piste cyclable entre le Chasseur et le Solitaire, je me suis, mais ça va pas la tête ! A quoi ça sert ? Et quelques années après, on voit avec le développement des vélos électriques que ça sert à quelque chose et qu'il avait juste un tout petit peu d'avance sur le retard que nous avons. Alors, ce passage-là va aller de l'Union au Chasseur, si j'ai bien compris et justement, on va supprimer la gare du Chasseur. C'est encore plus important de pouvoir se déplacer à bicyclette dans cette zone le plus vite possible et pour une fois où on mettrait la bande cyclable, puisqu'il n'y pas la place pour faire une piste hors route, pour une fois on le mettrait avant de supprimer un arrêt de bus ou de train, moi ça me réjouit, donc bêtement, comme socialiste je vais, même si ça vous fait de la peine M. le Syndic, ou si ça vous irrite, je vais soutenir l'amendement.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

C'est juste pour répondre sur les bâtiments. Je suis tout à fait conscient de l'âge des bâtiments de Mont-Goulin et de la réussite architecturale qu'ils représentent, je parle aux promoteurs de venir demander maintenant un plan de quartier et de faire des parkings sous les espaces verts, c'est bien ce qui était prévu à Florissant me semble-t-il de la part de la Municipalité de Renens. Techniquement, ça paraît envisageable. Mont-Goulin, ce sont des grands bâtiments, c'est la fin des années 50, le début de l'explosion de la voiture et ça a été construit sans places de parc, qu'est-ce qui étaient visionnaires ces gens-là.

Mme la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ne pas supprimer les places de parc. C'est bien joli d'avoir son vélo, mais si vous regardez des offres d'emploi, elles sont souvent marquées « avec permis de conduire ». Donc, je regrette, je pense que vous travaillez à côté de chez vous ou dans une entreprise où on vous demande pas de vous déplacer de temps en temps la journée. Alors, vous vous déplacerez à vélo ! J'ai une fille, elle est à Aubonne, elle doit tout à coup aller faire des constats à Vevey, et bien l'entreprise lui demande de prendre sa voiture. Elle ne va pas prendre son vélo. Je pense qu'il faut quand même laisser les places de parc, parce qu'il y a des commerciaux qui travaillent avec leur voiture. Maintenant, les entreprises n'offrent plus une voiture et une place de parc devant l'entreprise. Il faut voir les camionnettes et toutes les entreprises, même le géant jaune comme je dis, parquent sur nos places de parc. Donc, il faut être réaliste, il faut quand même laisser des places de parc. Et en plus, je vois qu'il y eu beaucoup de travaux à la route de Cossonay, il y a des pistes cyclables. Et bien, les vélos, je les vois tous les jours, ils sont sur les trottoirs. Alors, j'aimerais savoir, est-ce qu'on va faire des lignes jaunes sur les trottoirs ? Utilisez les trottoirs, puisque c'est permis et laissez quand même des places de parc aux gens qui en ont besoin. Et si Mont-Goulin, en 1955, n'a pas créé de places de parc, M. Boulaz, c'était parce que c'était un quartier ouvrier. Les gens n'avaient pas notre aisance et tout le monde n'avait pas une voiture. Je peux vous répondre. Je n'avais que 10 ans, mais je le sais. Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je serai court.

M. Saugy, je n'étais pas opposé au Vélib, j'étais opposé qu'il n'y ait qu'une station de Vélib où il n'y avait pas d'autre station pour aller les mettre ailleurs. Tout simplement, c'est pour ça que je trouvais que ce n'était pas le moment et d'ailleurs on va bientôt pouvoir répondre au postulat de Mme Monney, parce qu'on aura la possibilité de mettre des stations de Vélib avec la gare de Malley et d'autres endroits où ce sera quelque chose de cohérent. C'est la cohérence, puisque je suis incohérent de temps en temps.

Je vous adore Mme Oesch, si vous saviez et M. David aussi, merci d'avoir témoigné et là je ne rigole vraiment pas, pour ces habitants de Mont-Goulin, c'est vrai où j'habite, mais je le répète, moi j'ai un garage, c'est facile. Vous avez raison, je me suis trompé sur les 35 mètres, il y a plus par rapport à la distance, parce qu'il y a plus de places de parc. Si vous faites le nombre que j'ai dit de voitures multiplié par la longueur d'une voiture, vous arrivez en effet à peu près aux 500 mètres que vous avez notés, merci de m'avoir corrigé. Mais justement, c'est bien pour ça qu'il y a une telle demande de places de parc et une telle offre là-bas à la route de Neuchâtel qu'en ce moment, en plus avec les travaux, vous ne pouvez pas supprimer une place de parc là-bas pour les habitants. Ce sont aussi des contribuables, ce sont aussi des électeurs, ce sont aussi des gens auxquels vous devez penser, pas seulement aux vélos qui transitent et qui des fois ne sont pas des prillérans et peut-être que là, on devrait penser, il y en a quelque uns des prillérans, mais on peut aussi penser à ceux qui restent sur la Commune et qui ont le droit d'avoir la possibilité de parquer leur voiture qu'ils ont depuis de longues années et par rapport au temps qu'ils sont à Mont-Goulin. Il y a beaucoup de gens qui sont là-bas depuis très longtemps.

J'aimerais juste vous dire que cette possibilité de le faire, elle ne se fera pas immédiatement, puisqu'on ne va pas créer de nouvelle piste cyclable et dépenser CHF 30'000.- si nous avons des travaux à faire et qui sont assez proches au niveau du sous-sol. Donc, vous attendrez, si par malheur cet amendement passe, vous attendrez un moment quand même, parce que nous devons d'abord enlever les places de parc, ensuite refaire le revêtement et le sous-sol d'abord et ensuite si le Conseil le veut vraiment, nous mettrons ce bout de piste cyclable là-bas en haut. C'est la dernière fois que je laisse une scorie dans un ordre du jour, je peux vous le dire.

Mme la Conseillère Soraya AIT SI SELMI (PS) a la parole

Je voudrais juste apporter mon modeste témoignage pour dire que j'habite Sous-Mont, donc derrière Mont-Goulin depuis près de 19 ans et je suis pour l'ouverture d'esprit, des vélos, de beaucoup de choses, tout le monde doit éventuellement avoir ce qu'il aime auprès de lui. Je dois dire que nous sommes une bonne vingtaine dans le quartier à tourner, comme le sait M. Gilliéron, pendant une à deux heures pour trouver des places. On paie un macaron à l'année et on choisit de se mettre sur le trottoir et d'être amendé à 2 ou 4 heures du matin, en rentrant du travail, avec des enfants. On est vraiment plusieurs à tourner en rond, parce qu'évidemment, il y a des camions, il y a des gens qui rentrent avec leur véhicule et c'est pas du tout agréable d'avoir moins de place quand on est des parents qui rentrons tard de notre travail.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

J'aimerais juste répondre à M. Boulaz qui dit qu'il n'y a qu'à, y a qu'à, y a qu'à construire des parkings souterrains. Tout d'abord, je ne sais pas si les bâtiments actuels, les structures supporteraient un parking souterrain construit en dessous, je n'en sais rien, mais ce qui est certain, c'est que si c'est possible, cela coutera cher, construire un parking souterrain, c'est cher. On sait que les gens qui habitent à Mont-Goulin sont des gens plutôt modestes, les loyers sont modérés aujourd'hui vu aussi la très longue durée des baux des personnes qui habitent là et construire un parking souterrain, c'est augmenter les loyers. Il n'y aura pas le choix. Vous n'aurez pas un promoteur qui fera gratuitement un très gros investissement sans augmenter les loyers, alors c'est aussi ça l'enjeu et c'est pour ça que garder quelques places de parc le long de la route de Neuchâtel est même beaucoup par rapport au manque qu'il y a aujourd'hui, c'est absolument indispensable. Merci.

M. le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je suis également pour conserver les places bleues, qui plus est la gare de Chasseur est amenée à disparaître, je mettrais même des places bleues des deux côtés.

M. le Président passe au vote sur l'amendement du groupe Les Verts qui consiste en résumant à ajouter CHF 30'000.- au crédit d'investissement pour pouvoir faire une bande cyclable entre l'Union et le Chasseur.

Vote : l'amendement proposé par le groupe "Les Verts" est refusé par 17 voix pour, 30 voix contre, 6 abstentions

M. le Président demande à M. le rapporteur de la commission de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 20-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements cyclables prévus dans le présent préavis ;
2. de lui octroyer un crédit total de CHF 180'000.- ;
3. de financer ce crédit de la manière suivante :
 - a) participation financière de la Confédération et du Canton estimée au total à CHF 86'000.-;
 - b) de financer ce crédit par la trésorerie courante ou par l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 180'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière de la Confédération et du Canton ;
4. d'amortir l'investissement net de CHF 94'000.- sur une durée de 5 ans à raison de CHF 18'800.- par année, par le compte 420.3312, dès l'année qui suit la fin des travaux ;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet, objet du présent préavis, en vue de sa mise en oeuvre.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 20-2017 sont acceptées à une large majorité, moins 7 avis contraires et 9 abstentions.

M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Motions, postulats et interpellations

M. le Président précise que le bureau du Conseil n'a reçu aucune motion, postulat ou interpellation avant le début de la séance. Il demande si quelqu'un souhaite en déposer une.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Effectivement, le groupe socialiste souhaite déposer une interpellation que je vais vous lire.

Interpellation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe socialiste a été interpellé par un habitant prilléran concernant un contrôle aléatoire effectué par la POLOUEST. Ce contrôle a eu lieu durant le mois d'août, à la rue de Lausanne à Renens. Cette personne a été arrêtée par la POLOUEST alors qu'elle circulait normalement. Les policiers ont contrôlé les papiers d'identité de la personne, ainsi que les papiers du véhicule. L'agent a également demandé à la personne de descendre de la voiture et d'ouvrir le coffre. Aucun manquement à la LCR ne lui a été signifié. Mais, me direz-vous, pourquoi venir avec cette question ? La police est en droit d'effectuer des contrôles aléatoires. C'est juste, mais la question qui se pose est : pourquoi ce jour-là, cette personne-là ?, car j'ai omis de vous dire que cette personne est nord-africaine, très typée, cela se voit.

Personnellement, je conduis maintenant depuis 43 ans. Je n'ai jamais subi de contrôle aléatoire, aléatoires j'en ai eu d'autres, soit quand j'avais fait une faute, soit des contrôles systématiques et bien sûr, je suis une femme blanche et maintenant avec des cheveux blancs.

Le groupe socialiste s'est dès lors interrogé sur les points suivants et nous remercions M. le Municipal de la POLOUEST de bien vouloir questionner la POLOUEST afin de nous donner quelques réponses :

- Quels sont les critères sur la base desquels la police interpelle un individu, alors qu'il n'y a aucune faute de circulation ?
- Quelle formation les policiers reçoivent afin d'intervenir de manière équitable vis-à-vis de chaque citoyen ?
- Y a-t-il des échanges entre les policiers et leur hiérarchie dans le but de discuter des situations rencontrées et de la pertinence des interventions ?
- Quelle est la traçabilité des contrôles de police vis-à-vis des citoyens ?
- Il semble qu'un médiateur soit à disposition du public. Nous avons cherché comment avoir accès à lui, mais nous n'avons rien trouvé sur le site de la POLOUEST. Merci de nous renseigner sur la visibilité de la possibilité de faire appel à un médiateur.

Cette interpellation a été soutenue par cinq personnes. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Je ne veux pas faire du juridisme étroit, vous me connaissez assez bien pour ça, mais il me semble que sauf erreur ou changement récent, l'association intercommunale qui s'occupe de la POLOUEST est dotée d'organes. Parmi ces organes, il y a un comité de direction, il y a un Conseil intercommunal.

Ici, si on dépose une interpellation pour un objet de la compétence de cette association intercommunale, il faut le faire dans le Conseil intercommunal. Donc, j'ai un problème de compétence ici très clairement, alors je ne sais pas si au niveau des interpellateurs, on va peut-être transmettre la question aux organes compétents par le truchement peut-être des représentants de Prilly ? La question mérite d'être posée sur le fond, mais il y a un tout petit problème sur la forme.

Mme la Conseillère Patrizia Luchez (PS) a la parole

Personnellement, je ne suis pas juriste, je ne fais pas de juridisme étroit. Nous avons un Municipal qui représente la Commune de Prilly et j'espère que le Municipal pourra nous apporter des réponses.

M. le Président demande à M. Equey s'il est d'accord que l'on court-circuite un peu la procédure.

M. le Conseiller David Equey (PLR) a la parole

On a assez reproché à des gens, notamment quand j'étais à cette tribune, à votre place M. le Président, de ne pas respecter certaines règles, j'estime qu'ici, il y a des formes à respecter, on ne va pas s'occuper de ce que fait le Canton, on ne va pas s'occuper de ce que fait la Confédération. Il y a des règles de compétence. Ici, on a accepté en adoptant des statuts, en adhérant à une association intercommunale de déléguer des compétences, alors s'il vous plaît, respectons cette répartition de compétences. Donc, encore une fois, je n'ai pas d'apriori sur le fond, je trouve effectivement que la question du délit de faciès est une question qui est sensible, qui mérite d'être discutée, mais s'il vous plaît, passons par les bonnes voies. C'est dommage après d'avoir des actes qui sont invalidés, je ne vais pas faire recours évidemment, mais je trouve que dans ce cadre-là, il y a des choses à respecter et la répartition des compétences en fait partie. Si maintenant, à une séance subséquente, on va s'occuper des affaires du Canton, on nous en fera le reproche également. Donc, je pense pour ma part, il y a certainement des gens du parti socialiste qui sont au Conseil intercommunal de cette association, je pense qu'on devrait passer par là ou alors changer le mode de faire, peut-être transformer l'interpellation en question ou simple vœu, mais je suis très sensible au respect des formes et au respect de la répartition des compétences.

M. le Président comprend bien et ajoute : si on s'en tient au formalisme étroit ou juridisme étroit, l'interpellation n'est pas recevable en la forme. Je ne sais pas ce qu'en penserait d'autres juristes, si on peut demander un 2^{ème} avis ?

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Tout d'abord, je ne suis pas juriste et la question qui vient d'être posée m'intéresse beaucoup. C'est une des raisons pour lesquelles, je me suis battu pour les fusions de communes, c'est justement pour éviter ce type d'incident.

Il me semble qu'on peut avoir deux solutions. L'une, c'est de transformer l'interpellation et de lui donner un autre nom. L'autre solution, c'est de la laisser et la Municipalité nous répondre qu'elle ne peut pas répondre à une interpellation comme celle-ci. Je suggère de tenter l'opération, est-ce que la Municipalité peut nous répondre ? et la Municipalité nous dira après qu'elle ne peut pas répondre ou qu'elle peut répondre à cette interpellation.

Maintenant, est-ce qu'on peut discuter du fonctionnement de la police dans le cadre d'un Conseil communal, ma réponse est clairement oui, la question est de savoir quelle forme doit-on donner à cette discussion, donc je reviens à ma suggestion et en rappelant que je suis toujours favorable aux fusions de communes pour éviter des situations comme celle que nous évoquons, c'est-à-dire d'avoir des Conseils qui n'ont pas de pouvoir sur des associations, mais qui ne les ont qu'indirectement et qui rendent la démarche encore plus complexe. Je rappelle que le Conseil intercommunal qui se préoccupe de la Police de l'ouest ne va pas siéger cette année, je crois qu'il siège au mois de février si je ne m'abuse, donc je suggère de laisser la question entre les mains de la Municipalité qui pourra nous dire « on ne vous répond pas ».

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que délégué du Conseil intercommunal, je me dois d'intervenir. Je suis délégué depuis le début de cette association de communes et les délégués de l'époque de Prilly et d'autres communes étaient intervenus au sein du Conseil intercommunal, parce que des questions liées à la police récurrentes dans une des communes se passaient entre le Conseil intercommunal et sa propre Municipalité et ces questions ne revenaient pas officiellement devant le Conseil intercommunal et il n'y a rien de plus gênant d'avoir en charge et pour le comité de direction, respectivement pour le Conseil intercommunal, qui est le législatif de l'association de communes de ne pas avoir ces questions, respectivement les réponses à ces questions. Je crois que la question semble venir sur le fond, mais elle est peut-être tout à fait pertinente, je n'ai absolument rien sur le fond de cette proposition d'interpellation, mais l'adresse n'est à mon avis effectivement pas correcte. Alors, à Prilly, on a la chance avec le nombre d'habitants d'avoir un délégué quasiment par groupe politique, sauf erreur c'est le cas, donc chaque groupe politique a tout loisir d'adresser ses questions à son membre qui représente son groupe politique.

Nous sommes délégués, c'est bien ça, nous sommes votre parole au sein du Conseil intercommunal, respectivement de demander aux délégués dans leur ensemble de reporter cette question. Alors, peut-être M. le Municipal, qui siège au sein du comité de direction pourra y répondre, je n'ai rien contre, mais c'est dommage qu'on court-circuite la structure qu'on a voulu mettre en place, pour reprendre les paroles de M. Saugy, en parlant des fusions de communes, justement ce qui est recherché avec la fusion de communes que vous relevez, c'est que ces soucis des législatifs soient partagés par chacun. C'est pour cela qu'on a une association de communes et c'est pour cela que je vous propose véritablement de faire remonter vos inquiétudes, vos questions, par vos délégués, par le Conseil, mais pas de faire un jeu de ping-pong entre une Municipalité de Prilly et un Conseil communal de Prilly qui ne sont pas les organes dirigeantes de l'association de communes. C'est bien l'association de communes, le comité de direction et le Conseil intercommunal qui doivent pouvoir traiter ces éléments. Donc, que peut-être, M. le Municipal répondra, ça ne me dérange qu'il réponde, mais par la suite, essayez de transmettre ceci à vos délégués dans vos groupes, respectivement en séance, mais adressez vous à vos délégués pour que vos soucis puissent être partagés par l'ensemble des communes partenaires.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Je remercie les délégués à la POLOUEST de défendre ainsi leurs compétences, qui est tout à fait légitime. Je remercie le groupe socialiste pour cette interpellation. Changez le nom si vous voulez, c'est une question pour le moins interpellante.

Au travers et je suis prêt à la relayer, au travers des travaux du comité directeur de la POLOUEST, afin de pouvoir amener et ici et dans les autres communes, les réponses attendues, parce que c'est vrai que c'est une question qui préoccupe beaucoup de nos concitoyens, moi particulièrement aussi pour d'autres fonctions que j'occupe ailleurs et donc, je vous remercie de nous transmettre cette question et tout va être fait pour pouvoir apporter les réponses ici, comme à l'entier des communes de la POLOUEST.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Quant à moi, de transformer l'interpellation en question écrite, ça ne me pose strictement aucun problème, si ce n'est qu'il y a plusieurs questions, donc ce n'est pas une question écrite, il y a 4 ou 5 questions. Ça ne me pose pas de problème, de même que le groupe socialiste accepte de transmettre les mêmes questions, le même document à sa représentante qui le transmettra à l'assemblée intercommunale. Là-dessus, il n'y a aucun souci, c'est juste d'avoir des réponses et dans notre compréhension, même en sachant bien qu'il y a une assemblée intercommunale, le Municipal qui fait partie du comité est au premier titre intéressé à savoir comment ça se passe et pouvoir rapporter des questions, c'est ça l'idée. Mais, d'accord, on transforme en question écrite et ce sera transmis également à l'assemblée intercommunale. Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Nous souhaiterions avoir un délai supplémentaire pour répondre à l'interpellation concernant le 1^{er} août, une belle fête populaire et moins polluante, qui a été déposée par le groupe Les Verts, pour savoir quel « verres » ont allait utiliser. Au moins, nous aurons quelque chose à vous donner dans notre réponse et nous viendrons en Mars, ce qui devrait suffire pour le 31 juillet, pour tâcher d'être meilleurs.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

En tant qu'interpellatrice avec certains de mes consorts, j'accepte la demande de la Municipalité et je me réjouis du mois de Mars et d'avoir une réponse consolidée à toutes mes questions. Merci beaucoup.

M. le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Questions et divers

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

On a entendu avant toutes sortes de débats sur les usagers de la route, contribuables ou non, je viendrai donc avec une question d'une usagère d'une route prillérane qui n'est plus, mais qui fût contribuable prillérane en espérant qu'elle trouvera tout autant une réponse. La question est la suivante : le passage piétons situé à l'avenue du Chablais, qui relie la gare de Prilly – Malley au café des bouchers paraît particulièrement peu sûr et de plus en plus utilisé. Il manquerait notamment un îlot central, c'est-à-dire que quand on traverse, j'en ai fait l'expérience pas plus tard qu'hier, les véhicules arrivant de Prilly s'arrêtent et ceux venant de Lausanne ont tendance à oublier à s'arrêter. Est-ce qu'on pourrait le sécuriser, même à titre temporaire ?

Je sais très bien que l'avenue du Chablais doit faire l'objet de réflexions plus profondes, mais d'ici que ça se réalise, y aurait-il moyen d'aménager quelque chose de provisoire qui assure la sécurité des piétons à cet endroit ? Merci.

Mme la Conseillère Marianne Seppey (PDC) a la parole

J'ai une question pour la Municipalité. J'ai été interpellée plusieurs fois par des gens de Prilly qui s'inquiètent un peu et moi également, parce que je vois que les travaux au collège n'avancent pas. Que se passe-t-il avec cette place qui est en partie un peu pavée ? On ne voit pas ou peu d'ouvriers et il y a des gens qui regrettent les beaux arbres qui existaient auparavant et qui se demandent ce qu'on va faire avec cette place qui est en chantier depuis longtemps. Merci beaucoup.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le passage piétons à Malley, à l'avenue du Chablais. Effectivement, on va étudier la chose. Ça reste un peu compliqué, étant donné qu'il y a une entrée et une sortie privée. Mais néanmoins, on va voir si on peut faire quelque chose de provisoire en attendant de faire les travaux qui ne sont pas prévus tout de suite, en tous les cas en plusieurs étapes. Nous allons donc étudier la chose et nous vous répondrons prochainement.

Mme Seppey, au niveau des travaux du collège centre, nous avons environ deux semaines de retard par rapport au planning qui est dû à différents événements de choix de matériaux, de choix de luminaires, de choix de mobilier et de délais de livraison par rapport aux choix qui ont été faits. Il faut savoir qu'en principe, tous les travaux seront terminés sauf erreur autour du 20 décembre. Certains arbres ont été replantés, mais évidemment, ils n'ont pas été replantés à 4 mètres de haut, il faudra attendre qu'ils poussent un peu. Le couvert est aussi en train d'être finalisé, la surface au sol est normalement compactée, je ne me rappelle plus le terme exact qui a été utilisé par les spécialistes, mais ce n'est ni du béton, ni du bitume, c'est un choix différent que nous avons souhaité mettre au niveau du revêtement du sol.

M. le Conseiller Olivier Jean-Petit Matile (PLR) a la parole

C'est une simple question. Quel est l'avenir du futur marché arborisé et ombragé de Prilly qui pour le moment n'est pas très ombragé, ni très arborisé ?

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Je ne sais pas si c'est en lien avec les travaux ou non. J'ai remarqué que l'édicule de l'arrête de Prilly – Centre n'a pas de lumière depuis quelque temps. Avec les jours qui raccourcissent, ce n'est pas l'idéal. Je voulais donc savoir si c'était en lien avec les travaux, si la situation allait être rétablie et ce qui se passe. Merci.

M. le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une question par rapport à la pétition de la route de Broye qui a été renvoyée à la Municipalité en termes de délai de réponse par rapport aux habitants. Qu'est-il prévu à ce niveau-là ? Merci.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Excusez-moi, il y a un petit lapsus par rapport à la place du Collège – centre. Ce n'est pas mi-décembre, mais mi-février.

Mme Monney, s'agit-il des toilettes de l'arrêt du bus ou l'arrêt du bus lui-même ?

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Il s'agit de l'arrêt du bus.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Nous allons donc nous en occuper dès demain. Nous verrons s'il faut changer l'ampoule ou remettre le courant par rapport au chantier.

M. Pilet, en ce qui concerne la pétition, nous nous sommes rencontrés Lundi passé, en interne, avec les protagonistes, POLOUEST et autres, le service des travaux. Les techniciens se sont rencontrés aujourd'hui et Lundi prochain, il y a une séance sur place pour discuter et normalement, nous allons étudier les différentes propositions avec le Canton. Si vous le souhaitez, on peut très bien envoyer une lettre à la personne qui nous a transmis la pétition, qu'on a bien enregistré la pétition, que nous y travaillons et qu'elle aura une réponse dans un délai raisonnable.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. Jean Petit-Matile, c'est sur la place du Marché ? Nous allons lancer tout prochainement une démarche participative. Vous savez qu'il y a un préavis que vous avez voté pour le centre de Prilly et que nous avons souhaité obtenir un maximum d'avis et de renseignements pour ensuite établir un cahier des charges pour un concours d'urbanisme et c'est cette démarche qui va être lancée, nous sommes en train de la préparer et à l'intérieur de cette démarche, le périmètre Pré Bournoud, place du Marché, le Centenaire avec les places de parc et le côté Château, Prairie fleurie, pétanque, etc. Ce périmètre sera compris dans cette démarche participative où nous allons demander l'avis à beaucoup de gens, notamment à vous.

M. le Président précise qu'il n'y a plus de questions et passe dès lors au point 13 de l'ordre du jour.

13. Contre-appel

M. le Président précise que les scrutateurs ont fait un rapide comptage. Le nombre de Conseillers toujours présents correspond à ceux qui ont répondu à l'appel en début de séance. M. le Président remercie les Conseillers de leur présence et de leur participation.

M. le Président lève la séance à 22h48
20 novembre 2017